

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

Journal du 17
au 23 avril 2009

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

N° 6262 - 58^{ème} année



► SUR SCÈNE

LE 6 MAI À AJACCIO

LES 7 ET 8 MAI À BASTIA

LE 9 MAI À PORTO-VECCHIO

INTERVIEW

THOMAS DUTRONC

Balanin manouche



GHJUVENTÙ

1^{ère} Coupe de Corse de Philosophie, le 19 avril à Furiani avec Christophe Di Caro



VENNERI SANTU

A Quercitellu, les fidèles ont renoué avec une tradition : le chemin de croix



NOUVEAU
RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB
www.corse-information.info

Chemin de croix

Le Pénitents blancs de retour à Quercitellu

Le 3 novembre 2007 très précisément, la Cunfraterna Santa Croce di u Quercitellu è Stoppia Nova a repris vie au village de Quercitellu, à l'occasion d'une cérémonie religieuse présidée par le diacre Pierre-Jean Franceschi et qui marquera la mémoire collective. Comment pouvait-il en être autrement ? La vénérable confrérie de la Madone du Rosaire dont Pasquale Paoli et son frère Clemente étaient membres, reprenait ainsi du service sous le nom de «Cunfraternita di San Cipriano di u Quercitellu è Stoppia Nova» et était placée sous l'autorité de son premier prieur Michel Orsoni.



Un véritable souci du patrimoine religieux de l'**Ampugnani**, conjugué à la fierté de réactiver la très pieuse confrérie **Santa Croce** érigée en des temps très anciens puisque issue de l'**évêché d'Accia**, et en sommeil depuis les années d'après guerre (1948), la confrérie nouvelle veut rassembler le plus grand nombre d'habitants de la commune et de ses alentours, sans distinction sociale ou politique. Son objectif est de renouer avec les traditionnelles fêtes paroissiales. Elle a ainsi déjà opéré à l'occasion de **Notre dame du Mont carmel** le 16 juillet, **Stoppia Nova** et **San Petru d'Accia** le 1^{er} août, **saint Cyprien** et **saint Borromée** aux mois de septembre et octobre. Mais c'est durant la récente **Semaine Sainte** que la confrérie a atteint son point d'orgue avec la célébration du **Vendredi Saint**. Les pénitents blancs (selon le rite de leur confrérie) ont fait la procession du pardon au départ de l'église **Saint Charles Borommée** de **Quercitellu**, en présence des fidèles venus de toutes les communes alentours. Cela faisait un demi siècle que l'**Ampugnani** était privé de cette procession.

Le jeune père **Christophe Boccheciampe** a guidé la prière du cortège, au fil des quatorze stations du **chemin de croix**, entre prière, pardon et chants, grâce à l'apprentissage effectué au sein de l'école dirigée par **Jean-Luc Raclot**.

L'émotion régnait à **Quercitellu**, village illuminé par la passion du **Christ**, avec ses pénitents blancs dont l'action promet d'autres manifestations grandies du faste d'antan.



Emotion et recueillement ont marqué le Vendredi Saint à Quercitellu où la procession avec le pénitent était guidée par le père Christophe Boccheciampe accompagné par les membres de la confrérie

AU SOMMAIRE



Entre nous

Par Pierre Bartoli

L'exception française se manifeste courageusement à travers cette contradiction permanente qui associe Démocratie et pratique du « Piquet de grève ».

Le droit de grève, chez nous, s'accompagne du droit « acquis » de bloquer universités, écoles, usines, entreprises !

Drôle de conception de la Liberté que celle qui consiste à imposer aux autres sa propre volonté !

Le droit de manifester comme le droit de grève, quand ils s'exercent dans la légalité, font partie de la vie sociale d'une démocratie.

Ces droits n'autorisent en aucun cas à transgresser la liberté de celles et de ceux qui ne souhaitent pas s'y associer.

Et ces droits qui privent le public et l'usager de ses droits au « service public » sont une atteinte irréparable à l'impérieuse nécessité que l'Etat a le devoir d'assurer à ce public !

Ces grèves à répétition n'existent qu'en France où le climat social, entretenu par les officines spécialisées dans ce genre de «guérilla», contribue à la destruction de l'harmonie qui doit présider à la vie de toute société et détériore considérablement, voire définitivement la situation de bon nombre d'entreprises.

L'égoïsme, le corporatisme deviennent les caractéristiques essentielles de notre pays, ridiculisé et brocardé par les médias du monde entier, avec la bénédiction des médias français, il est vrai !

La liberté, en France, finit par être l'apanage des minorités qui ont la force de planter, en toutes circonstances, des « piquets de grève » !

Drôle de culture, aux conséquences dramatiques pour les usagers ! Et quelle atteinte au Service Public, par ceux qui s'en voudraient les plus ardents défenseurs !

Rome, à l'occasion des festivités liées à la Semaine Sainte et à Pâques, a attiré les foules vers le Vatican où le Pape Benoît XVI a été acclamé par les pèlerins venus du monde entier, et de France surtout !

Les cérémonies de la Semaine Sainte et de la Veillée Pascale, n'en déplaise aux commentateurs des chaînes, radios et journaux français, ont été suivies par des foules imposantes, et les baptêmes d'adultes se sont multipliés à travers la France.

Le Christianisme n'est pas en déclin. Il s'exprime souvent à contre-courant des idées reçues ou de la « pensée unique ». Mais, il demeure au cœur de la France profonde comme le phare, le point de repère et la boussole indispensables pour qui veut cheminer dans la vie et s'élever au-dessus du matérialisme sclérosant et souvent avilissant, pour atteindre les cimes et l'air pur...

A ceux qui annoncent que « Dieu est Mort », la réalité au quotidien rappelle que « Christ est Ressuscité ».

Et face à cette réalité-là, les médias français et leurs commanditaires n'y peuvent rien !

A MÉDITER



«Pour faire de grandes choses, il ne faut pas être au-dessus des hommes, il faut être avec eux.»

Montesquieu

ANNONCES LÉGALES

Créations, constitutions, modifications, appels d'offres, ventes aux enchères, toute l'actualité économique de la Corse.

Photo : Yann Orhan



4

Interview

Thomas Dutronc se donne à ses deux amours : il sera à nouveau sur scène, en Corse et à la guitare, pour 4 concerts début mai, dont deux au Théâtre de Bastia

7 **Le Temps d'un Instant** : petites réflexions dans l'air du temps

8 **Paesi di Corsica** : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages

9 **Rendez-vous**: colloque "Foi et Culture" au couvent de Corbara

10 **D'un mercredi à l'autre**

Du décès suspect d'un bébé à Porto-Vecchio à la fusillade d'Ajaccio et à la grève engagée à la CCM, retour en bref sur l'actualité insulaire des derniers jours



12 **Ghjuventu** : Christophe di Caro, organisateur de la 1^{ère} Coupe corse de philo

DIRECTION, RÉDACTION ET PUBLICITÉ

1 rue Miot - BP 213 - 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04 95 32 04 40 - Fax : 04 95 32 02 38
 e-mail : redaction@informateurcorse.com
 Site web : www.corse-information.info
 Service Annonces Légales : 04 95 32 89 92
 e-mail : al@informateurcorse.com

DIRECTEUR DE PUBLICATION
 Pierre Bartoli : 04 95 32 89 98
 FONDATEUR : Louis Rioni +
 SECRÉTAIRE HONORAIRE : Angèle Venturini

RÉDACTION : 04 95 32 89 90
 COMPTABILITÉ, ARCHIVES ET
 ABONNEMENTS : 04 95 32 04 40

Commission paritaire : n° 0309 | 88773

IMPRESSION : AZ Diffusion - Lot Freymouth -
 Lieu-dit Pastoreccia - 20 600 Bastia

Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957)
 Prix HT de la ligne d'annonce légale :
 Haute-Corse et Corse du Sud : 3,79 Euros HT
 (calibrage de filet à filet fixé par arrêté préfectoral)

THOMAS DUTRONC

Comme un Balanin manouche



Dans la roulotte de Thomas, sur la route ouverte par un certain Django, une belle toute en rondeurs et aux six cordes à sa rosace a pris place qui fit un jour tourner le sang de l'artiste, déjà capteur de belles images. Depuis, les doigts sur les frettes et la tête dans les étoiles, le fils de Jacques Dutronc et Françoise Hardy, qui accompagna un temps le grand Bireli Lagrène, a

mis sa touche au jazz manouche, titillant les rythmes et les sons avec doigté mais aussi avec des mots d'auteur. Une musique et des textes qui vont droit à la Corse comme à un autre grand amour car l'île, comme la guitare, jamais ne se quitte. Venu passer un mois du printemps dans sa maison de Balagne sans toutefois avoir clos sa tournée, Thomas devait donc repartir pour Clermont-Ferrand le soir de notre entretien mais revenir 24h plus tard avec tout à son esprit et à son cœur de Balanin manouche les concerts prévus début mai dans l'île. Avec Jérôme Ciosi et ses autres copains de scène, il sera notamment les 7 et 8 mai au Théâtre de Bastia, une scène qu'il n'avait pu faire en 2008 et à laquelle s'accrocheront les couleurs du nouvel arc en ciel lumineux de son spectacle. Un spectacle fait, comme il le dit lui-même, « de pans de rêves éparpillés, de sketches foutraques, de bouts de ficelles incandescentes et, surtout, surtout, de fraternelle créativité. »

Thomas Dutronc, vous vous êtes produit en Corse en 2008 pour présenter votre album "Comme un manouche sans guitare", sorti en octobre 2007. Vous serez à nouveau sur les scènes de l'île avec une toute nouvelle escale au théâtre de Bastia, les 7 et 8 mai prochains. Qu'y a-t-il de neuf dans ce spectacle ?

Même si la base reste la même, on retravaille sans cesse les choses pour essayer de les améliorer. Nous jouons notamment un morceau de l'album en plus : "Je les veux toutes". Globalement, on a beaucoup travaillé la musique, les mises en place. C'est un spectacle dont on est fiers et qui est plus qu'un concert. On a vraiment envie que les gens viennent le voir, que le bouche à oreille fonctionne et que ceux qui l'ont déjà vu et aimé invitent leurs amis à le découvrir.

Le public corse aura-t-il droit à un "bonus" ?

Il y a "le moment corse", que l'on avait déjà mais qui a changé. Il promet d'être encore plus drôle. En Corse, on va donc se marrer

encore plus ! Il y a beaucoup d'interactivité dans notre spectacle. Et puis les concerts de 2008 à Ajaccio et Porto-Vecchio m'ont laissé, comme à Jérôme, le souvenir d'une grande émotion. On se sentait...

Vous vous sentiez chez vous ?

Oui, mais comme à Paris aussi.

Entre les scènes insulaires et une scène parisienne comme celle de l'Olympia, par exemple, que vous avez faite en novembre 2008, il n'y a donc pas forcément un monde...

Il y a toujours ce côté "nul n'est prophète en son pays" et cette envie que ça plaise. A Ajaccio et Porto-Vecchio, on était dans nos petits souliers et en même temps on se sentait portés par la chaleur des gens. Donc, jouer en Corse c'est un peu comme un pari. On a davantage le trac et, du coup, c'est mieux ! Ce n'est pas forcément facile à organiser. On a dû se battre un peu pour obtenir ces dates et puis on ne gagne pas forcément de l'argent en venant jouer ici, car les déplacements coûtent cher et les salles ne sont pas forcément grandes, mais pour moi, qui

suis un amoureux de la Corse, c'est important et je crois que les musiciens et toute l'équipe technique qui sont avec moi ont consenti le même effort.

La Corse est présente dans vos titres sous différentes formes. Quelle part notre île prend-elle à votre création ? Est-elle une véritable source d'inspiration ? Y composez-vous ? Y écrivez-vous ?

La Corse est mon oxygène. La chanson "J'aime plus Paris" m'a été inspirée par les copains du village. "T'aimes plus Paris ?" : c'est la question qu'ils me posaient quand ils me voyaient débarquer ici tous les trois week-end.

De quelle façon travaillez-vous avec vos amis de toujours dont Jérôme Ciosi et Mathieu Chedid ? Aussi bien se connaître, n'est-ce pas, parfois, un handicap pour créer ?

Je ne sais pas. Ça dépend. Il me paraît difficile de tirer des conclusions générales à partir de quelque chose de ponctuel. Ce qui est bien, c'est de faire travailler ses amis, de constituer une espèce d'esprit d'équipe, de rechercher

RONC



ceux avec qui on a une relation profonde. Moi je suis plus dans cette envie-là. C'est comme pour la Corse. Je n'ai pas envie d'aller ailleurs: à Tahiti, dans les Antilles... L'envie de venir ici ne me quitte jamais.

► **N'est-ce pas de plus en plus difficile de vous libérer pour regagner l'île ?**

Depuis deux ans et demi, mon rythme de travail ne m'a pas permis, c'est vrai, de le faire aussi souvent que d'habitude, mais j'y ai quand même passé un mois à Noël, et là, même avec des allers-retours, j'y reste encore un mois. J'avais envie de voir le printemps. Et puis c'est le meilleur moment pour les balades en forêt dont je suis devenu fou.

► **Parlons d'une autre rencontre, celle avec le jazz manouche qui semble avoir été une révélation. Qu'est-ce qui vous a séduit dans cette musique ?**

C'est avant tout Django Reinhardt, le jeu de guitare, la puissance d'un artiste et sa maîtrise de l'instrument, absolument incroyables et qui restent à ce jour inégalés.

► **Mais qu'est exactement cet "esprit manouche" que vous avez fait vôtre ?**

On ne s'appelle plus comme ça maintenant (rires)! Nous ne sommes plus les "Esprits manouches". Ceci dit, je crois que l'esprit manouche, c'est un peu une volonté d'aller à

contre-courant, d'être un peu rebelle, de ne pas gober tout ce que l'on vous donne à gober, et de rester concentré sur certaines valeurs qui ont d'ailleurs un rapport avec celles de la Corse. Ce que l'on veut dire par "esprit(s) manouche(s)", c'est un peu ça, même si ce n'est pas, non plus, complètement sérieux.

► **Au-delà de l'esprit, il y a la lettre. Coller des mots sur un rythme effréné de jazz manouche, ce n'est pas un peu compliqué ? Comment procédez-**

vous, écrivez-vous d'abord les textes avant de composer ?

Ça dépend. Pour "J'aime plus Paris", j'ai d'abord trouvé la musique. Pour "Comme un manouche sans guitare", au contraire, j'avais eu d'abord l'idée du texte. Je m'étais dit que n'importe quelle musique ferait l'affaire et puis finalement j'ai mis un swing dessus. C'est vrai que, dans les swings, on est obligé de chiader le texte, de trouver de jolis sons et de belles images. On ne peut pas se contenter d'un langage parlé.

AUTRES ÂMES DU SPECTACLE

Au côtés de Thomas Dutronc, on retrouvera sur scène Bertrand Papy (guitare, basse, chants), Stéphane Chandelier (batterie), Pierre Blanchard (violin), et l'insulaire Jérôme Ciosi (guitare, basse), sans oublier toute l'équipe technique.





► **Combien de temps avez-vous travaillé sur votre album ?**

En fait, ça s'est fait en trois ou quatre mois non-stop et nous étions en tournée en même temps. C'était une volonté de ma part, pour ne pas repousser le truc à un an plus tard, du fait des logiques de booking. Et puis je travaille bien dans l'urgence. C'est agréable aussi.

► **Avez-vous le sentiment d'avoir contribué à ouvrir un peu le cercle des initiés ?**

Je ne sais pas, mais en tout cas, ce dont je suis content, c'est d'avoir mis beaucoup de guitare dans le disque (pas forcément de la guitare manouche) avec de vrais solos à l'ancienne, au milieu des chansons. J'ai essayé de faire la part belle à la musique instrumentale, ou du moins de faire un compromis avec la chanson. Il y a quatre ou cinq morceaux complètement instru sur l'album et ça c'est bien.

► **Il n'y a pas que le jazz manouche qui vous ait influencé. Qu'écoutez-vous d'autre ?**

Je ne sais pas. La force de Django, c'est d'être un musicien de génie. Malheureusement, ce n'est pas forcément parce qu'on l'aime qu'on peut devenir soi-même ce génie. Ça c'est problématique! Mais ce qui est sûr, c'est que contrairement à celle de beaucoup d'autres improvisateurs, la musique de Django reste très mélodique.

C'est toujours chantant et surprenant. Je pense que c'est un peu aussi la force de mon disque : les mélodies sont accrocheuses.

► **"Jeune je ne savais rien" me paraît être un titre proche, dans le style et l'esprit, de ce que faisait votre père. Etes-vous d'accord avec ça ?**

Oui pour les couplets, pas trop pour ce qui est du refrain, qui est beaucoup plus premier degré.

► **Vous venez d'être récompensé aux Victoires de la Musique pour la meilleure chanson originale avec "Comme un manouche sans guitare". Est-ce que vous attendiez à ce succès auprès du public, qui est aussi, par ailleurs, un succès d'estime ?**

Non, non, pas à ce point-là.

► **Comment expliquez-vous cela ?**

Je pense que j'avais peut-être acquis auparavant un certain crédit et que l'on a dû transformer ce crédit en un album de qualité et un spectacle original qui ne sont pas identiques mais complémentaires et qui donc se nourrissent l'un et l'autre. Je crois qu'en écoutant et voyant cela les gens sont contents d'être emportés dans quelque chose de différent. On espère vraiment qu'ils seront avec nous début mai !

► **Vous avez collaboré à des musiques de films (« Les triplettes de Belleville »), vous vous êtes prêté à la comédie ("Le derrière"), vous avez fondé votre propre groupe, écrit pour Henri Salvador, posé comme modèle avec votre mère (La Redoute)... Que nous préparez-vous d'autre ?**

Un DVD live, avec, je l'espère, plein de surprises qui ne sont pas dans le spectacle ou le disque. Il devrait sortir début octobre. Et du coup, on va faire les der-

nières dates à l'automne pour vraiment clore cette histoire, ce disque et ce projet de spectacle, et prendre le temps de faire autre chose.

► **A quand le prochain album ?**

Je ne sais pas. Il n'y a pas de calendrier et je ne me mets pas de pression particulière. J'ai assez envie, déjà, de reprendre une vie un peu normale. Depuis deux ans et demi, j'ai rarement eu deux jours de repos d'affilée. J'ai maintenant besoin de souffler et de retrouver mes amis. Là, en Corse, je commençais à peine à relâcher la pression, et puis rebelote : galère de calendrier, promo, partenariat et je me retrouve à Clermont-Ferrand ce soir, il fait beau et je suis un peu dégoûté de reprendre l'avion. Avant, il y a eu les Enfoirés, puis, en février-mars, on n'a pas arrêté de tourner avec 4 à 5 dates par semaine, plus les télévisions, les enregistrements...

► **Si d'aventure, sur un plateau télé, vous aviez pu croiser Django, que lui auriez-vous dit ?**

J'aurais fermé ma gueule et bien aimé écouter ses dernières compo.

POINTS DE VENTE

CONCERT DU 6 MAI À AJACCIO
(Théâtre L'Empire)
04 95 21 21 00

CONCERTS DES 7 ET 8 MAI
AU THÉÂTRE DE BASTIA
Boutique Alexandre Borgo
04 95 36 16 63
Boutique Alexandre Bastia Toga
04 95 32 13 20

CONCERT DU 9 MAI À PORTO-VECCHIO
Magasin Kryss Optique Luciani
04 95 70 13 60

LOI HADOPI SUR LE TÉLÉCHARGEMENT ILLÉGAL

QUAND THOMAS DIT CE QU'IL PENSE...

► **Thomas, on vous a entendu vous exprimer récemment sur la loi contre le téléchargement illégal qui vient d'être rejetée et fera son retour à l'Assemblée Nationale le 29 avril. Ce rejet vous inquiète-t-il ?**

Je me suis un peu intéressé à ça. J'aurais mieux fait de fermer ma gueule (rires) ! C'est un vaste débat qui, tout à coup, est devenu passionnel, certains essayant de faire porter le chapeau à d'autres. Dans un tel contexte, il est difficile de dialoguer, vous êtes rapidement catalogué et les lucarnes de télé vous réduisent à n'être que pour ou contre. Moi j'ai juste essayé de défendre les petits labels, les petits métiers de la musique, tous ces gens, musiciens, arrangeurs, éditeurs ou autres qui sont hyper pénalisés par le téléchargement illégal, parce que je sais que chaque année il ya 10% de disques vendus en moins en grande partie à cause de ça. Maintenant, je comprends aussi que les gens ne roulent pas sur l'or et aient envie de télécharger des choses gratuitement. De leur côté, les acteurs du business de la musique et du cinéma m'ont fait comprendre que la licence globale c'était bien mais que ce n'était pas la meilleure solution. Quoiqu'il en soit, j'ai trouvé sur ce sujet la mobilisation plutôt faible. Ce n'est plus une question de politique de droite ou de gauche. Il s'agit de sauver les meubles ! Pour tous les jeunes qui voudraient signer et avoir une maison de disque c'est de plus en plus difficile. Alors évidemment, il y aura une mutation, une adaptation sur internet, mais en attendant, ce sont les plus faibles qui sont menacés. Et puis, c'est quand même bien que l'on ait ce foisonnement culturel. On était le seul pays au monde avec moins de 80% de musique et de cinéma anglosaxons. J'ai peur que cette particularité saute à cause de tout ça.

LE TEMPS D'UN INSTANT

Par Julien Biaggi



PIQÛRE DE RAPPEL

L'église Saint-Roch à Bastia avait les portes grandes ouvertes à l'occasion de Pâques, et n'importe qui pouvait y faire une halte. Il y avait ceux dont la seule ferveur commandait un moment de recueillement bénéfique. Il y avait aussi les autres, ceux détachés de la spiritualité, mais qui ne sont pas moins à sa recherche. La **Résurrection du Christ**, moment culminant et fondement de la foi chrétienne, m'a paru susciter un retour, certes encore timide, à nos valeurs religieuses, si je m'en tiens notamment au nombre d'enfants qui ont franchi les portes de l'église en compagnie de professeurs du lycée **Jeanne d'Arc**, écoutant les explications relatives à la **Passion du Christ** et à sa **Résurrection** devant un émouvant parterre de bougies à la flamme ininterrompue. Un instant d'émotion, véritable... piqûre de rappel pour tous ceux ayant grandi dans le sérail de la **Foi**, et qui, pour une raison ou pour une autre, n'en n'ont plus été habitués, mais ont aujourd'hui besoin de s'y raccrocher...



LE BONHEUR N'EST PAS DANS LE PRÉ

On ne comprend pas pourquoi il y a tant de pâquerettes sur la pelouse, ou sur ce qui devait être une pelouse, au **stade de l'Arinella**, à Bastia, dont l'ensemble sportif rénové et modernisé, notamment pour la pratique de l'athlétisme, a été il y a peu inauguré. Les lanceurs de javelot n'ont



plus devant eux une aire de lancer, mais un pré, ce qui ne fait pas pour autant leur bonheur. En revanche, le bonheur est toujours dans le pré avec **Serge le Jardinier** qui prodigue depuis des années ses conseils en matière de jardinage. Une rencontre avec lui a eu lieu, récemment, à l'initiative du **conseil général de la Haute-Corse**, autour du thème « *jardinage raisonné et raisonnable* ». **Serge le Jardinier** est plus connu pour être un intervenant précieux et attendu, tous les samedis, le matin, sur les ondes de **RCFM** et ce, depuis plus de deux décennies !

APPEL À CANDIDATURES

La Corse devra pour la première fois répondre, en 2010, à un appel à candidature de la **Fédération Française de Sport Automobile** et faire la meilleure offre pour pouvoir organiser la manche française du championnat du monde des rallyes ! Si elle décide de se porter candidate, notre île sera, pour la première fois, mise en concurrence avec d'autres régions parmi lesquelles le Limousin qui n'a pas perdu de temps, avec un dossier bien avancé. Peut-on encore dire que la Corse, organisatrice depuis 1973 de l'épreuve française du championnat du monde, est aujourd'hui encore prioritaire ? Il y a désormais d'autres enjeux qui dépassent la simple ambition sportive...



GRENIER À BLÉ

Le grenier à blé d'Aléria veut renaître de ses cendres, non pas avec la même ambition que la **Rome Antique**, mais une grande ambition tout de même. L'**association Alalia** n'en manque pas puisque la dizaine d'agriculteurs qui la compose relève le défi depuis deux



ans, après avoir semé 150 hectares de blé en plaine orientale. La panification, elle, suit dans les moulins à meule de pierre de **Cagnano** et **Cuttoli**. L'objectif est de produire un blé de qualité et identitaire. Il était temps de passer à l'acte, car depuis le début des années 60 on ne cultivait plus l'indispensable céréale en Corse. On dit que la filière pourrait être très rapidement rentable. Le maire d'Aléria, **Ange Fraticelli**, s'y est mis également...

SAN GAVINU DI FIUM'ORBU :

Accueil de loisirs sans hébergement

L'accueil de loisirs sans hébergement de la commune propose au cours des **vacances de Pâques** des activités pour vos enfants du mercredi 22 avril au jeudi 30 avril, de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30. C'est autour des énergies renouvelables que les journées seront organisées sous un aspect ludique. Les parents souhaitant inscrire leurs enfants ou obtenir plus d'informations sont priés de se présenter au secrétariat de la mairie ou de téléphoner au **04 95 56 51 10**, de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 45 à 17 heures.



CERVIONI : Stage de formation sur les orgues de Corse

Un stage de formation sur le thème des orgues présents dans l'île est organisé par l'**Association Renaissance de l'Orgue**. Sous la direction d'**Umberto Forni** cet échange éducatif se déroulera du 6 au 10 juillet. Les inscriptions se prennent par téléphone pour les amateurs de toute la **Corse** au **04 95 21 92 10** ou au **06 26 31 58 73**.

SAN ANTONIO : Date avancée pour la Sortie à San Antonio

L'association **I Curroloni** informe qu'en raison des activités relatives au Carnaval la sortie prévue le 19 avril au village de **San Antonio**, avec la visite du parc de **Saleccia**, est avancée au samedi 18 avril. Vous pouvez obtenir toutes les informations nécessaires en téléphonant dès le matin au **04 95 73 03 93** ou au **04 95 73 18 13**.



CALENZANA : Devenez dégustateur de Brocciu

Le syndicat de défense et de promotion de l'**AOC Brocciu**, dans le cadre de sa campagne de labellisation, invite les amateurs de produits corses à se présenter à eux pour tenter de devenir dégustateurs officiels de fromages. Une formation sera dispensée aux volontaires par le syndicat. Elle permettra aux participants d'apprendre le cahier des charges qui régit l'appellation d'origine contrôlée et les caractéristiques organoleptiques du produit afin de devenir un dégustateur agréé. Pour tout renseignement ou inscription, contactez le **syndicat de défense et de promotion de l'AOC Brocciu** au **04 95 31 39 29**.



CORBARA : Journée de découverte

Le centre communal d'action sociale organise, le samedi 18 avril, une journée placée sous le signe de la découverte à l'**étang de Biguglia** en compagnie d'un ornithologue, ainsi qu'à l'**étang de Diana** avec une pause déjeuner, puis la visite du **musée d'Aléria**. Participation fixée à 26 euros dont 1 euro relatif à l'entrée au musée. **Contact : 04 95 63 06 50**.

SARI-SOLENZARA : Marché mensuel

Le marché mensuel de **Sari-Solenzara** se déroule le long de la rue principale du village tous les deuxièmes samedis du mois. Les étals sont présents depuis le matin vers 7 heures 30 jusqu'à 13 heures et accueillent artisans et producteurs de toute la **Corse** proposant des produits frais, de la charcuterie, des fromages et de nombreux autres produits régionaux.



VENTISERI-SOLENZARA : Vide-grenier

Le comité des fêtes de la Base aérienne de Ventiseri-Solenzara et l'Amicale laïque des écoles de Travu organisent le dimanche 26 avril de 8 heures 30 à 18 heures, un vide-grenier sur la place de l'école. Les vendeurs sont priés de s'inscrire avant le 24 avril au **06 98 52 15 02** ou au **06 10 27 31 65**. Le prix réclamé pour occuper un stand est de 5 euros.

MEZZANA : Vide-grenier

Le dimanche 19 avril un vide-grenier est organisé à l'**école de Mezzana**. L'occasion pour les participants de se dessaisir d'objets aussi divers que des livres, des jouets, des bibelots, des petits meubles, des peluches... Pour obtenir plus d'informations ou réserver un banc pour y exposer vos objets, appelez le **06 15 45 12 27**.



SOTTA : Inscription à l'école maternelle

La mairie de **Sotta** reçoit les inscriptions à l'école maternelle pour l'année scolaire 2009-2010 jusqu'au 10 mai inclus. Les parents souhaitant inscrire leurs enfants sont priés de se rendre à la mairie de **Sotta** de 9 heures à 12 heures, munis de leur livret de famille, du carnet de santé de l'enfant à jour des vaccinations et d'un justificatif de domicile permettant d'attester leur domiciliation sur la commune.

LECCI : Conférence sur l'Atlantide

Le maire de **Lecci** et son conseil municipal, en collaboration avec l'**Arsec**, ont le plaisir de vous informer qu'une conférence intitulée "**L'Atlantide retrouvée ? Enquête scientifique autour d'un mythe**" sera donnée le samedi 25 avril à 16 heures dans les **locaux de la mairie de Lecci**. Elle sera animée par **Jacques Collina-Girard** du **CNRS**. Cette conférence gratuite est ouverte à tous les publics.



VICO : Collectes de sang

Des collectes de sang sont organisées par l'**Etablissement français du sang** dans toute la **Corse**. Médecins et infirmières vous attendent le mardi 28 avril de 9 heures à 14 heures au collège de **Porticcio**, le mercredi 29 avril de 9 heures 30 à 12 heures 30 au col de **Saint Antoine** à **Vico**, le jeudi 30 avril de 10 heures à 13 heures sur la place du village de **Cargèse**.

OLIVESE : Permanences annulées

En raison de la journée de l'emploi qui se déroulait au collège de **Petretto-Bicchisano**, les permanences du **Conseil Général** du mois d'avril à **Olivese**, à **Moca-Croce** et à **Argiusta-Moriccio** ont dû être annulées. Rendez-vous le mois prochain pour de nouvelles rencontres au plus près des citoyens.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

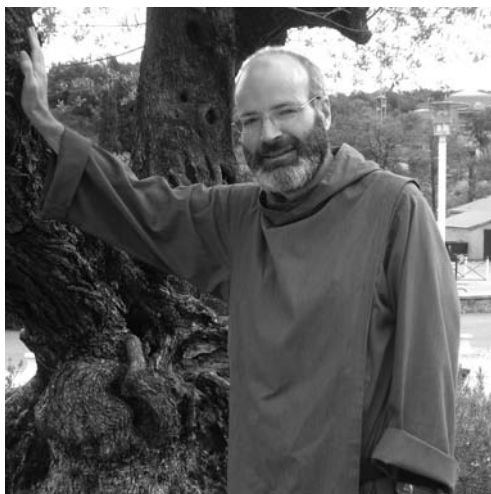
Au Couvent de Corbara, du 16 au 19 avril Colloque «Foi et Culture»

Du 16 au 19 avril, la communauté St Jean du Couvent de Corbara organise pour la deuxième fois consécutive un colloque thématisé « Foi et Culture ».

Quatre jours durant, de nombreux intervenants partageront leur expérience autour de sujets divers et variés, parmi lesquels «**La foi comme facteur d'unité nationale et comme soutien des cultures nationales**» avec **Pierre Franceschi**, spécialiste en la matière. Les confréries et chants traditionnels aux niveaux ethnologique et anthropologique figurent également au programme, sous l'impulsion de l'artiste **Christian Andreani**. D'autre part, l'universitaire **Marie-Françoise Poizat-Costa** se penchera sur le «*problème*» et le mal-être corses, avec comme questions centrales «**Les origines ou les causes sont-elles à chercher seulement dans l'histoire, la géopolitique, l'écono-**

mique ou le social ? Ne seraient-elles pas aussi religieuses, spirituelles ?». Sans oublier la communication de **Jean-Christophe Orticoni**, historien et généalogiste, qui traitera du séjour en **Corse** des 650 jésuites expulsés d'**Espagne** et d'**Amérique Latine** ayant trouvé refuge en **Balagne** au milieu du XVIII^e siècle. Autant de temps forts à ne pas manquer. Plus de précisions via le site Internet : <http://www.stjean-corbara.com>

Dans l'attente d'une prochaine série de conférences du 30 avril au 3 mai à propos, ce coup-ci, de «**L'engagement des jeunes Chrétiens en politique**». À suivre...



La parole au **Père Patrick du Saint Rosaire**,
Directeur du Colloque

«Pour une Église en dialogue avec le monde de la culture »

«Dès le début de mon pontificat, j'ai considéré que le dialogue de l'Église avec les cultures était un domaine vital dont l'enjeu est le destin du monde».

Jean-Paul II

«Les arts, les lettres, la pensée, toutes ces disciplines forment cet art de vivre qu'on appelle culture».

Nicolas Sarkozy à Benoît XVI le 12 septembre 2008 à l'Élysée

► Pourquoi ce colloque ?

Pour contribuer par cette ouverture et ce dialogue à la promotion de la paix, là où nous sommes, là où nous passons, partout dans le monde.

Pour être une réponse parmi d'autres, à la sécularisation propre à notre occident qui, non satisfait de n'être plus chrétien, se voudrait maintenant aréligieux, sans religion, sans **Dieu**.

Une réponse aussi par voie de conséquence à la montée en puissance de l'islamisme sous toutes ses formes qu'une sécularisation, en réaction et comme par un réflexe de peur et de défense, génère.

Rouvrir par là avec **Benoît XVI** la culture, les cultures, à la possibilité de **Dieu**.

Une véritable culture, une culture authentique n'est et ne sera jamais une culture de la violence et de la discorde. Elle ne sera jamais une culture du primat de la force ou de la loi du plus fort : une culture de la volonté de puissance et de domination sur l'autre, une culture de la relation de dominant à dominé... Avec tout ce qu'elle peut générer de haines, de rancunes ou de rancœurs, de destructions de toutes sortes et de pertes

irrémediables, de désirs de vengeance ou de revanche transgénérationnelles, avec tout ce qu'elle peut générer aussi de peurs, d'angoisses et de désespoir...

Une véritable culture sera toujours une culture du dialogue, une culture en dialogue.

D'un dialogue qui tire sa force, -la vraie, celle de la persuasion-, dans l'amour.

Un amour qui donne envie de comprendre la différence, de comprendre l'autre dans sa différence et d'intégrer cette différence sans aucune crainte de disparition ou de «*perte*» de quoi que ce soit de part et d'autre.

Parce que l'«*autre*» se sait entendu, respecté dans sa différence, considéré, estimé.

Une culture du respect donc, qui tire sa force de l'**Amour**. Et qui génère l'**Amour**. Une culture qui ne cherche pas à gommer les différences, à «*dévoiler*» l'autre, à le faire disparaître. Mais au contraire, une culture qui se veut curieuse de la différence, une culture aimant la différence. Une culture sans préjugés et sans arrière-pensées. Une culture qui pourrait même avoir le «*culte de la différence*». Qui pourrait aimer la cultiver.

Une culture authentique sera toujours constructive, jamais destructive. Elle sera toujours une culture de la réconciliation et du

pardon, une culture de la **Paix**. Parce que seuls le pardon et la réconciliation génèrent la paix : la paix extérieure bien sûr, mais plus encore peut-être la paix intérieure et profonde, durable, plus précieuse que tout l'or du monde.

Une culture véritable sera toujours une culture qui cherche et recherche inlassablement la paix et la concorde et avec elles les chemins, tous les chemins qui peuvent y conduire.

Le «*combat*» pour l'unité et pour la paix sera toujours à mener... et à reprendre... inlassablement... comme un «*chantier*» jamais achevé.

Une culture authentique cherchera toujours les solutions, toutes les solutions qui mènent à l'unité et peuvent garantir la paix ; la garantir durablement ; sans que personne ne soit écrasé ou frustré ; sans que personne ne soit perdant et dans lesquelles chacun pourra trouver son compte. C'est la condition de sa pérennité. Une culture véritable sera toujours une «*culture en chemin*» vers l'unité et vers la paix que, fondamentalement tous recherchent ; une culture «*en chemin*» vers l'unité et vers la **Paix**, à quoi, finalement tous aspirent, au plus profond d'eux-mêmes.

L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 8 AVRIL

Décès suspect d'un bébé à Porto-Vecchio

À l' lendemain du décès, à Porto-Vecchio, d'un enfant de 2 ans dont le corps aurait été retrouvé dans une piscine et amené aux sapeurs pompiers par sa mère, cette dernière et l'amie chez qui s'est produit le drame sont placées en garde à vue tandis qu'une enquête de flagrance est ouverte pour homicide involontaire, la thèse de la noyade n'ayant pas été corroborée. L'autopsie révélera en effet des lésions traumatiques mortelles incompatibles avec une noyade. De nombreuses personnes manifesteront leur soutien à la mère de la victime, d'origine portugaise qui, refusant de s'alimenter, fera plusieurs malaises. Au même titre que son amie, celle-ci sera remise en liberté le vendredi suivant sans qu'aucune charge n'ait été retenue contre elle. L'enquête, elle, se poursuivra.



A. Paccou, délégué de la LDH

PROCÈS COLONNA

Avant un rapport attendu dans quelques semaines, la Fédération Internationale des Droits de l'Homme rend publiques les premières conclusions des 3 membres ayant suivi le procès d'Yvan Colonna : celles-ci mettent en avant l'iniquité du procès.

Après les incidents du 4 avril à Bastia

Après les débordements des manifestations de Strasbourg et de Bastia, Michèle Alliot-Marie, Ministre de l'Intérieur, fait savoir qu'elle envisage de faire prendre des mesures législatives pour empêcher les actions violentes de personnes cagoulées lors de tels rassemblements. Dans le même temps, à Bastia, on apprend qu'un SDF vient d'être condamné à deux mois de prison ferme pour avoir jeté des pierres sur les forces de l'ordre ce 4 avril. De son côté, invoquant des conditions de dialogue non réunies suite aux incidents à Bastia, le préfet de Région annulera la table ronde prévue entre pouvoirs publics et syndicats sur le thème de la cherté de la vie, reportant celle-ci au 22 avril. Enfin, deux jours plus tard, Corsica Libera, lors d'une conférence de presse, réclamera publiquement le départ du Préfet de Police, Gilles Leclair, accusant l'Etat de mensonges.

FDSEA et Politique Agricole Commune

Se basant sur une étude de l'INRA de 2007 qui met notamment en balance les 18 M€ versés à la Corse et les 90 M€ consentis à la région PACA, la FDSEA condamne la Politique Agricole Commune et réclame une répartition plus équitable des aides à l'agriculture corse.

JEUDI 9 AVRIL

Le tour de Corse fini ?

Une polémique s'ouvre après que la Fédération Française du Sport Automobile a fait savoir qu'elle envisageait de lancer un appel d'offre si la Corse ne fournissait pas la garantie financière nécessaire avant la fin avril. Ce à quoi l'Exécutif ne tardera pas à répondre en confirmant son soutien à la manifestation.

Bilan du Collectif contre l'immigration choisie

Fort de la régularisation de quelque 45 sans papiers en douze mois d'activité, le Collectif insulaire "Immigration choisie : la honte !" continue d'exprimer ses inquiétudes, dénonçant la politique de sécurité gouvernementale et ses quotas.

LES CADEAUX DE LA CORSICA FERRIES

Avec la mise en service, le mardi 7 avril, de son nouveau Mega Express 5 (14^{ème} navire de la flotte), la Corsica Ferries lance une opération publicitaire sans précédent, offrant aux résidents corses quelque 2500 places passagers et 550 places de véhicules. Une proposition, qui, selon le Directeur Général, Pierre Mattei, est destinée à relancer le marché corse.



AVENIR DU CREPS

Jean-Jacques Panunzi, Président du Conseil Général de Corse du Sud s'exprime au micro de RCFM, appelant toutes les collectivités à s'associer au projet de Maison Régionale des Sports dont le dossier a été remis par le personnel de la structure menacée au Préfet.

Baisse des prix en Corse ?

Le Centre technique Régional de la Consommation s'interroge : il confirme une baisse des prix au niveau régional sans pour autant imputer celle-ci à l'arrivée de Leclerc en Corse.



Info ++



GRÈVE À LA CCM

VENDREDI 10 AVRIL

Acquittement de Joseph Menconi

Joseph Menconi, qui comparait en appel aux côtés d'Antonio Ferrara pour le braquage d'un fourgon de la Brink's, fin 2000 à Gentilly, est acquitté au même titre que son acolyte, mais comme lui, demeure en prison pour d'autres affaires.

Réouverture de l'ENMD de Bastia

L'Ecole Nationale de Musique et de Danse annonce qu'elle rouvrira ses portes le jeudi suivant, après avoir suivi toutes les recommandations de la DDASS (vérification de la chaudière, désinfection et nettoyage, remise en état de l'étanchéité et remise en peinture de l'escalier), les services sanitaires ayant écarté tout lien de causalité entre les moisissures présentes sur les murs de l'établissement et les maux de têtes déclarés par certaines personnes fréquentant les locaux. Dans le même temps, elle confirme la poursuite des investigations, notamment en ce qui concerne la qualité de l'air.

SAMEDI 11 AVRIL

Gardes médicales rurales rétablies

Les gardes médicales de week-end reprennent dans la plaine orientale, les 5 médecins libéraux concernés ayant accepté, après interruption, d'assurer à nouveau cette charge jusqu'à la fin de l'année en redemandant à l'administration de leur reconnaître un vrai statut de médecin urgentiste rural de garde.

LUNDI 13 AVRIL

Pollution sur le vieux port de Bastia

Les habitants du quartier, soutenus par le groupe d'opposition **Inseme per Bastia**, expriment leur mécontentement face à une pollution qui, malgré la réparation, depuis le vendredi précédent, de la canalisation ayant conduit jusque-là les eaux usées, persiste dans le vieux port, ayant entraîné des interdictions de pêche et d'activités nautiques.

Figatellu et Hépatite E

2 chercheurs marseillais disent être en mesure de prouver l'existence d'un lien de causalité entre consommation de figatellu et hépatite E. Les producteurs et distributeurs n'y croient pas vraiment mais demandent un complément d'information, tout en prônant une plus grande traçabilité des produits.

Après le dépôt, par les syndicats CGT, FO et UNAC, d'un préavis de grève illimité des personnels navigants (une première pour la CCM), des négociations sont ouvertes dans la matinée du 9 avril entre direction et personnel, ce dernier dénonçant le non respect du droit du travail. Elles achopperont le vendredi suivant, la Direction refusant notamment de transiger sur le principe des rémunérations au mérite dont le personnel réclame l'augmentation. La grève commencera donc le 14 avril sans grande perturbation du trafic.

Solidarité avec l'Italie

Le Président du Conseil Exécutif de Corse, Ange Santini, fait savoir par télégramme au Président de la Région sinistrée des Abruzzes, en Italie, son intention de faire voter à l'Assemblée de Corse une aide financière en signe de solidarité.

Double assassinat à Sarrola Carcopino

Au rond-point de Baleone, les occupants d'un véhicule sont pris dans un guet-apens. Devant plusieurs témoins, Nicolas Salini et Jean-Noël Dettori, connus des services de police pour de petits braquages, succombent sous les tirs croisés d'un commando de quatre hommes. Le parquet ouvrira une enquête de flagrance pour assassinat, les armes découvertes peu après dans le véhicule incendié des meurtriers devant apporter des éléments.

DIMANCHE 12 AVRIL

Prisonniers nationalistes

L'Associu Solidarita accuse l'Etat de ne pas tenir ses promesses, donnant pour exemples les cas de Christophe Pieri et Dominique Casimiri, tous deux en fin de peine, transférés mais pas rapprochés.

MARDI 14 AVRIL

L'étang de Biguglia pollué

Des eaux usées se sont déversées durant le week-end dans le canal de la Canonica. La situation sera rapidement rétablie grâce à l'intervention du Sivom de la Marana.

Incinérateur de déchets ?

Le PADDUC N°2 continue d'inquiéter le Collectif contre l'incinération par la mention faite d'une Unité de Valorisation Énergétique et "l'absence de plan d'ensemble pour le traitement des déchets".

CHRISTOPHE DI CARO

Philosophiquement vôtre



Prolifique et passionné, ce jeune Bastiais est à l'origine de la première Coupe de Corse de Philo qui aura lieu dimanche 19 avril, à 15 heures, au théâtre municipal de Furiani. Assistant d'éducation au Lycée Giocante de Casabianca, comédien à ses heures perdues, il s'emploie depuis quelques années déjà à mettre en oeuvre divers événements à caractère philosophico-littéraire. À 26 ans, Christophe Di Caro a l'âme au coeur de la pensée et du propos.

Rencontre...

Christophe, comment l'idée d'une Coupe de Corse de Philosophie est-elle née ?

Elle est le fruit d'un travail initié il y a quelque temps déjà au **Lycée Giocante de Casabianca**, à **Bastia**, où j'exerce en qualité d'assistant d'éducation. Ainsi ai-je eu l'occasion notamment de mettre sur pieds le **Club Maïeutique**, celui-ci réunissant une à deux fois par mois plusieurs lycéens passionnés par la discipline autour de thématiques diverses et variées. L'an passé, le concept s'est élargi à travers l'organisation d'une rencontre inter-lycées intitulée *La disputatio*. Et prochainement, en collaboration avec les professeurs de philosophie des établissements scolaires concernés, l'objectif consistera à démocratiser les joutes verbales de nos jeunes forces vives, devant un public qui aura d'ailleurs son mot à dire lors de cette grande première aux allures de **Coupe de Corse**.

À quel titre t'es-tu lancé dans cette aventure ?

En tant que passionné, avant tout : le cœur content et l'âme légère. Sachant également que le projet s'inscrit dans un cadre associatif, sous l'impulsion du label **Alma di Luce** que j'ai l'honneur de présider, avec la volonté de favoriser les échanges philosophico-littéraires à l'attention du plus grand nombre.

Concrètement, comment cela va-t-il se passer ?

Deux équipes de six jeunes philosophes seront en lice et mettront leurs idées en

commun afin d'y voir plus clair autour de la thématique **« En quoi peut-on encore avoir confiance aujourd'hui ? »**. Pour cette première édition, les représentants de la **Corse-du-Sud** sont issus du **Lycée Fesch d'Ajaccio**, ils ont été formés par **Jérôme Ferrari**, professeur agrégé de philosophie et écrivain. En ce qui concerne la **Haute-Corse**, les candidats viendront des **Lycées Giocante de Casabianca** et **Jeanne d'Arc de Bastia**. Les échanges auront lieu devant un jury d'experts et un public que l'on espère nombreux pour l'occasion.

Pourquoi avoir choisi d'articuler l'événement autour de la thématique « En quoi peut-on encore avoir confiance aujourd'hui » ?

Il semble que la société dans laquelle nous vivons connaît aujourd'hui de nombreuses crises, notamment sur le plan socio-économique et judiciaire, eu égard à l'actualité médiatique de ces dernières semaines. Il est donc intéressant de s'y pencher, en créant un espace de réflexions enrichi par le point de vue de chaque participant et du public, afin de faire un état des lieux de ce qu'il nous reste de confiance...

Quel accueil les établissements scolaires et les lycéens ont-ils accordé à ton initiative ?

Un accueil à la fois chaleureux et enthousiaste... La dernière rencontre du **Club Maïeutique** organisée au **Lycée Giocante de Casabianca**, avec pour thématique **« Sms, portable, msn : Avons-nous perdu notre âme en devenant esclave ? »**, avait remporté un franc succès en rassemblant plus de 120 élèves, venus prendre part au rendez-vous et ce, j'insiste, sur le principe du volontariat. Pendant les échanges, il était intéressant de souligner l'introspection de chacun des protagonistes qui se sont inter-

rogés sur les addictions que peuvent représenter Internet et la téléphonie mobile. Je pense que cette idée de discussion autour de sujets de société a fait son chemin et que les jeunes, d'une manière générale, sont preneurs.

Qu'espères-tu de cette première édition de la Coupe de Corse de Philosophie ?

Que chacun puisse y raisonner à sa guise, avec l'âme toujours au cœur de la pensée et du propos. Je parais peut-être un disciple de **Socrate** à travers cette phrase, mais il importe de réfléchir à la façon d'être et d'agir de l'homme, au lieu de chercher comme les sophistes une accumulation du savoir afin d'en mettre plein la vue à tout le monde et sans pour autant que cela n'ait véritablement de sens...

Quel est ton rapport à la philosophie ?

Que ce soit au niveau du travail, de mes activités théâtrales ou encore s'agissant de la séduction amoureuse, j'ai tendance à beaucoup réfléchir et à toujours remettre les choses en question. Ceux qui me connaissent bien disent de moi que je suis un éternel insatisfait. En ça réside peut-être dans le fait que je m'emploie à donner un caractère perfectionniste à tout ce que je peux entreprendre. Selon **Spinoza**, le doute est l'un des éléments essentiels du philosophe et pourquoi pas de la liberté si l'on rejoint le propos de **Jean-Paul Sartre**. Mon rapport à la philosophie et notamment au **Stoïcisme** est pour ainsi dire très étroit. J'ai notamment pour livres de chevet **« Le manuel d'Épictète »** ou **« Pensées pour moi-même »** de **Marc-Aurèle**.

En tant qu'assistant d'éducation, tu as chaque jour un contact direct avec les

ARO

lycéens. Quelle place occupe la philosophie dans leur cour de récréation ?

J'ai une anecdote à ce sujet. La scène s'est justement passée dans la cour de récréation du Lycée. J'y ai croisé une jeune fille qui avait sur son cou un tatouage comportant une inscription en latin. Je lui ai demandé ce que cela signifiait et elle m'a répondu «*Connais-toi toi-même*». Alors, je ne sais pas si la part de philosophie est plus ou moins importante aujourd'hui qu'il y a trente ans ; je n'ai pas assez de recul pour le dire. Mais, à mon sens, il y a une certaine recherche, peut-être un véritable retour à soi-même qui n'est pas négligeable et qui est d'ailleurs très plaisant.

► Au fond, qu'est-ce que la philosophie aujourd'hui et que pourrait-elle être demain au cœur de la jeunesse ?

En tout état de cause, elle reste une démarche visant à découvrir la vérité. Banalement, la philosophie se définit comme l'amour de la sagesse. Il s'agit par ailleurs de s'incarner dans son savoir et ce, au quotidien. Je sais des choses, qu'est-ce que j'en fais ? Je choisis de décliner mes connaissances, soit sous la forme d'un dictionnaire que j'ouvre seulement quand il faut rechercher le sens d'un mot, soit à travers un livre qui peut m'habiter en permanence et me faire vivre. Selon moi, la philosophie est une démarche qui évolue dans l'avenir, au cœur des jeunes et des moins jeunes. Il appartient à chacun d'en tracer les contours, d'apporter sa pierre à l'édifice. Pour cela, rien de mieux que le partage d'expériences, le dialogue, en toute philosophie...



VÉHICULES UTILITAIRES RENAULT UN MILLION D'UTILISATEURS ÇA DONNE CONFIANCE⁽¹⁾



**Renault Kangoo
Express compact 1.6 90 ch**

7500€⁽²⁾ HT

SOUS CONDITION DE REPRISE

-1000€⁽³⁾ si votre
véhicule a + de 10 ans

www.entreprises.renault.fr

RENAULT N° 1 DES VENTES AUX ENTREPRISES : EN 2008, 1 UTILITAIRE SUR 3 VENDU EN FRANCE EST UN RENAULT⁽⁴⁾
(1) Parc roulant Renault VU : source AAA. (2) Prix conseillé pour un Kangoo Express compact 1.6 90 ch à 7 500 € HT incluant la remise Renault de 2 200 € HT et la prime à la casse Renault de 1 000 € HT sous condition de la reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destiné à la casse par rapport au tarif n° 2177 au 05/01/2009 de 10 700 € HT. Offre non cumulable, réservée aux artisans, commerçants et sociétés (hors loueurs et flottes sous protocole), valable jusqu'au 30/04/2009 dans le réseau Renault participant. (3) Dans la limite de la mesure gouvernementale annoncée le 04/12/08, pour l'achat d'un véhicule utilitaire neuf et la reprise d'un véhicule de plus de 10 ans destiné à la casse. (4) 33,4% de part de marché des ventes aux artisans, commerçants et sociétés du 01/01 au 31/12/2008. Source AAA.

DORIA AUTOMOBILES S.A.S

Av de la libération - Lupino - 20600 BASTIA Tél : 04 95 30 13 00

Casatorra RN 193 - 20620 BIGUGLIA Tél : 04 95 58 95 10

www.doria-auto.fr



50

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 9 avril 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SYMPA

Siège : Ajaccio (Corse), rue Jean Chieze, Lieu-dit Salario, Imm. Le Monte Cardo

Objet : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, la gestion de son patrimoine, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.

- La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ;

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Sylvestre Benetti, demeurant, à Ajaccio (Corse), rue Jean Chieze, Lieu-dit Salario, Im. Le Monte Cardo

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

Pour avis,
Le gérant.

30

SOCOTRI

SARL au capital de 7.622,45 euros
Siège social : RN 198
20240 Ghisonaccia
RCS Bastia B 339 488 132

Aux termes de l'AGE du 28/02/2009, il a été décidé la transformation de la SARL SOCOTRI en société par actions simplifiée. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Objet :

Ancienne mention : Traitement informatique et travaux à façon divers. Conseil d'entreprise.

Nouvelle mention : L'exercice de la profession d'expert-comptable.

Dénomination :

Ancienne mention : SOCIETE CORSE DE TRAITEMENT INFORMATIQUE ;

Siège : SOCOTRI

Nouvelle mention : SOCOTRI

Administration :

Ancienne mention :

Gérant : M. Dechambre Michel, demeurant Lotissement Gambini, 20240 Ghisonaccia.

Nouvelle mention :

Président : M. Aubert Roger, demeurant 34 Bd de la Libération, 13001 Marseille.

Mention : RCS de Bastia.

51

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er avril 2009, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : A MANERA

Capital : 2000 euros

Siège : Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio

Objet : La gestion, l'organisation, le suivi, l'étude, la création, l'exploitation, le développement, la direction, la gérance de toutes affaires ou entreprises commerciales, industrielles, immobilières, financières.

- La gestion de portefeuille de participations, de titres, de valeurs mobilières et des opérations en découlant.

- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerces, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus.

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle, concernant lesdites activités.

- La participation directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Durée : 99 ans

Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 5 ans

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Isabelle Armengaud, née le 30/01/1968 à Marseille demeurant Purgu, 20146 Sotta

Immatriculation : Au RCS d' Ajaccio

Pour avis,

12

ECOPA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège : 8, Esplanade Compans Caffarelli
31000 Toulouse (Haute Garonne)
480 281 948 RCS Toulouse

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 2 avril 2009, il résulte que :

- Le siège social a été transféré à compter du 02/04/2009 de Toulouse (Haute Garonne), 8, Esplanade Compans Caffarelli, à **Bastia (Haute-Corse), 32, Boulevard Paoli**

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Objet : Tous conseils en politique économique, politique macro économique, politique fiscale.

- La promotion du secteur privé.

- La stratégie d'aide au développement.

Durée : 99 années à compter du 14 janvier 2005.

Mention sera faite au RCS de Toulouse.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, la gérance.
VELLUTINI Charles,
RAMPULA Cristina.

45

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio, du 09 avril 2009, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BURESI ALEXANDRE

Capital : 361.000 euros, divisé en 3610 parts de 100 euros chacune

Forme : Société en Nom Collectif

Siège : 17, rue du 9 Septembre, 20110 Propriano

Objet : La vente d'articles de pêche, de chasse, de sport et de plage

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS d' Ajaccio

Capital : 361.000 euros

Les associés en nom : Sont associés tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales :

Monsieur Alexandre Buresi, demeurant, Les Cannes, 20113 Olmeto.

Mme Eliane Bloch, demeurant, Lieu-dit Cippiniello, 20113 Olmeto

Gérance : Monsieur Alexandre Buresi, demeurant, Les Cannes, 20113 Olmeto.

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées, même entre associés qu'avec le consentement de tous les associés

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio

25

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/03/09, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EURL ACQUA CHJARA

Objet social : La société a pour objet la fabrication, la distribution, la vente, l'exploitation, la mise en valeur de tous travaux de construction de piscine et accessoires s'y rattachant. Commercialisation des produits choisis par réseau, concession, vente de spa, kit, produits, sauna, haman et toutes activités qui pourraient s'y rattacher. Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Siège social : Pinarellu, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio (Zonza).

Capital : 2.000 euros

Durée : 30 ans

Gérance : M. Camilli Matthieu, demeurant Pinarellu, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio.

Immatriculation : Au RCS d' Ajaccio.

16

S.C AJD

Société Civile au capital de 5000 euros
Siège : Hôtel Les Roches Rouges - 20115 Piana
N° RCS : 444 363 881

Par assemblée en date du 24 mars 2009, la collectivité des associés a décidé de nommer Monsieur Jean Daniel Dalakupayan, né le 1er avril 1980 de nationalité française, demeurant, Hôtel Les Roches Rouges, 20115 Piana, pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant en remplacement de Mme Cinotti Madeleine Antoinette, gérant démissionnaire.

Pour avis,

04

C.P.H.

Société par actions simplifiée
Au capital de 500 000 euros
Siège social : 19 Route de Sartène
Quartier Saint Joseph - 20090 Ajaccio
R.C.S Ajaccio : B 444 459 192

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2009, les actionnaires ont décidé :

- de réduire le capital de 55.152 euros pour le ramener de 500.000 euros à 444.848 euros par voie d'annulation de 1820 actions conformément à l'article L 225-207 du Code de Commerce,

- et d'augmenter le capital pour le porter de 444.848 euros à 500.000 euros, par incorporation de réserve et par élévation de la valeur nominale des actions.

Les statuts ont été corrélativement modifiés.

Mention : RCS d' Ajaccio.

Pour avis,

11

SK

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3000 euros
Siège : Avenue du Juge Falcone
Résidence Le Rive Gauche
20200 Bastia (Haute-Corse)
491 913 828 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2009, il résulte que :

- Le siège social a été transféré à compter du 19/03/2009 de Bastia (Haute-Corse), Avenue du Juge Falcone, Résidence Le Rive Gauche, à **Biguglia (Complexe Paul Tamburini), Lieu-dit Chioso Novo, 20620.**

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

18

RESILIATION AMIABLE DE BAIL A TITRE DE LOCATION GERANCE DE FONDS DE COMMERCE

Entre les soussignés Ziglioli Catherine, gérant de société, née le 21 mai 1953 à Bravone, (commune de Linguizzetta), propriétaire du fonds de commerce inscrit sous le n° B 308 207 117.

Ci-après dénommé "le loueur". D'une part :

Et, la SARL " U TARATATA", immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia, dont le siège social est Auberge de Bravone, "commune de Linguizzetta", sous le n° B 449 667 530, représentée par Mme Sabine Moreau, sa gérante.

Ci-après dénommé "le locataire gérant". D'autre part.

Par acte sous seing privé fait le 12 mars 2004 une location gérance de l'établissement "Auberge de Bravone".

Les deux parties ont convenu d'un commun accord de mettre un terme anticipé au contrat de la location gérance du fonds de commerce le 31 mars 2009.

Le Loueur,
Catherine ZIGLIOLI.
Le locataire gérant,
Sabine MOREAU.

SCP MORELLI MAUREL SANTELLI PINNA RECCHI

Diamant III – 2 avenue de Paris - 20000 Ajaccio

ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice, au plus offrant et dernier enchérisseur,
au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio

JEUDI 14 MAI 2009 à 8 heures 30

Commune de Casaglione, Lieu-dit «Castanaccia», la parcelle cadastrée A 992 (7a 36ca), et constructions y édifiées.

Maison d'environ 150 m², composée d'un niveau principal et d'un sous-sol.

Au sous-sol : Garage et local à l'état brut, d'environ 30 m², aménageable.

Niveau principal : Hall, cuisine, séjour avec cheminée, dégagement, trois chambres, salle de bains et W.C.

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la SCPA «Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi», pour consultation).

Mise à prix : 25.000,00 euros
Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la SCPA «Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi», et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

Etant notamment précisé :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au Cabinet de la SCPA «Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi», 2, Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à Ajaccio,
- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio,
Le 14 avril 2009,
Pour extrait.

COMMUNE DE BIGUGLIA

AVIS AU PUBLIC

Par délibération en date du 26 mars 2009, le Conseil Municipal de BIGUGLIA, a approuvé la modification du Plan d'Occupation des Sols de la commune.
Le dossier du POS approuvé est à la disposition du public, à la mairie aux heures et jours d'ouverture ainsi qu'en Préfecture.

Le 10 avril 2009,
Le Député-Maire,
P/le Maire,
L'Adjointe déléguée, Marie-Hélène NANNINI.

COMMUNE DE VILLE DI PARASO

ENQUÊTES PUBLIQUES

CONJOINTES SUR LE PROJET DE LA CARTE COMMUNALE ET LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

2ème insertion.

Par arrêté en date du 11 mars 2009, le Maire de VILLE DI PARASO, a ordonné l'ouverture des enquêtes publiques conjointes de la Carte communale et du Zonage d'Assainissement.

M. Bernard CASTELLANI, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Bastia comme Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de VILLE DI PARASO, pendant 31 jours consécutifs du 07 avril 2009 au 07 mai 2009 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, les lundi, mardi, et jeudi de 10 heures à 12 heures.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie :

- mardi 07 avril 2009 de 10 heures à 12 heures
- mercredi 22 avril 2009 de 10 heures à 12 heures
- jeudi 07 mai 2009 de 10 heures à 12 heures

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la Carte communale et Zonage d'Assainissement pourront être consignées sur les registres d'enquêtes déposés en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur à la Mairie.

Les rapports et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie.

Fait à Ville di Paraso
Le 18 mars 2009,
Le Maire,
MAESTRACCI P.B

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

POUR L'ELABORATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS INTERCOMMUNAL DU CAP CORSE

ARRÊTE DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA REVISION SIMPLIFIÉE DU POS

ARRÊTE N° 9 : du 9 avril 2009

Prescrivant l'enquête publique relative au projet de révision du Plan d'Occupation des Sols Intercommunal du Cap Corse.

Le Président,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-13 - R 123-15 à R 123-35 ;
Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983, relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu la Loi n°2003.590 du 2 juillet 2003 "Urbanisme Habitat" ;

Vu la délibération du Conseil Syndical du 1er décembre 1995, approuvant le Plan d'Occupation des Sols ;

Vues les délibérations du Conseil Syndical en date du 09/12/2008, prescrivant une révision simplifiée sur les communes de BARRETTALI - MORSIGLIA - OGLIASTRO ;
Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête.

Vues les ordonnances en date du 05.01.2009, de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia, désignant Monsieur Jean-Pierre MOMUS, demeurant, Villa Flodo 429, Route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia.

ARRÊTE :

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur la révision simplifiée du Plan d'Occupation du Syndicat Intercommunal du Cap Corse.

Article 2 : Il sera procédé à une enquête publique sur la modification et la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols du Syndicat Intercommunal du Cap Corse.

COMMUNE DE BARRETTALI

1. Création d'une Zone NDD sur les parcelles A 533 - A 534 - A 536 au Lieu-dit "Campo Giuliani" ;

COMMUNE DE MORSIGLIA

1. Création d'une zone NDD sur les parcelles 1089 et 1085 au Lieu-dit "Campo Grillo" ;

COMMUNE D'OGLIASTRO

1. Création d'une NDD sur les parcelles 336 - 4138 au Lieu-dit "Pianicoli" ;

Article 3 : L'enquête publique se déroulera durant 33 jours, à compter du 7 mai 2009 jusqu'au 8 juin 2009 inclus ;

Article 4 : Monsieur **Jean-Pierre MOMUS**, domicilié à Bastia, Villa Flodo 429, Route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

Article 5 : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposées dans les Mairies de :

- * BARRETTALI
- * MORSIGLIA
- * OGLIASTRO

Et au siège du Syndicat pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture des Mairies, afin que le public puisse consulter et présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Article 6 : Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public suivant les modalités suivantes :

* **La Mairie de BARRETTALI**

- Mardi 12 mai 2009 de 8h30 à 11h30
- Mardi 19 mai 2009 de 8h30 à 11h30
- Mardi 02 juin 2009 de 8h30 à 11h30

* **La Mairie de MORSIGLIA**

- Mardi 12 mai 2009 de 14h à 17h
- Mardi 19 mai 2009 de 14h à 17h
- Mardi 02 juin 2009 de 14h à 17h

* **La Mairie d'OGLIASTRO**

- Jeudi 07 mai 2009 de 9h à 12h
- Jeudi 28 mai 2009 de 9h à 12h
- Lundi 08 juin 2009 de 9h à 12h

Par ailleurs, tout courrier pourra lui être adressé personnellement ou être déposé en Mairie à son attention.

Article 7 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le Président et le Commissaire Enquêteur lequel disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président, le dossier avec son rapport et ses conclusions.

La clôture de l'enquête publique aura lieu le : 08 juin 2009 à 15 heures au Siège du SIVU à la Mairie de LURI où les registres d'enquête devront être déposés par les Maires des communes intéressées entre 14h à 15h.

Article 8 : Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenues à la disposition de toute personne physique ou morale intéressée, en Mairies de BARRETTALI - MORSIGLIA - OGLIASTRO, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, ainsi qu'en Préfecture du Département de Haute-Corse.

Article 9 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera en outre affiché dans toutes les communes du SIVU, et notamment dans les Mairies de **BARRETTALI - MORSIGLIA - OGLIASTRO**, et au siège du Syndicat à LURI, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci. Ces formalités seront respectivement justifiées par les extraits de journaux, les certificats d'affichage établis par les Maires concernés, pour y être annexés aux dossiers à la clôture de l'enquête.

Fait à LURI, le 09 avril 2009
Le Président,
Michel LORENZI.



10

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° DGST/DR2B/BE1/PA 02.2009

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction Générale des Services Techniques
Direction des Routes de Haute-Corse - BE1
8, Boulevard Benoîte Danesi
20411 Bastia Cedex 9
Tél : 04 95 34 86 02 - Fax : 04 95 31 29 58

2. Objet du marché :

Marché de services à passer selon la procédure adaptée article 28 du Code des Marchés Publics concernant la RN 198, études pour l'aménagement du Carrefour de la Caravelle.

3. Lieu d'exécution :

* Commune de POGGIO MEZZANA

4. Description des prestations :

Les missions confiées à la maîtrise d'oeuvre sont les suivantes :

- Etudes préliminaires (EP)
- Mission avant projet (AVP)
- Mission projet (PRO)
- Mission C01 (Dossier d'enquête préalable à la DUP)
- Mission C02 (Dossier Code de l'Environnement "Loi sur l'eau")
- Mission ACT (Dossier de Consultation des Entreprises)

5. Délai d'exécution :

- Etudes préliminaires : 1 mois
- Mission avant projet : 1 mois
- Mission projet : 2 mois
- C01 (Dossier DUP) : 2 mois
- C02 (Dossier "Loi sur l'eau") : 1 mois
- Mission ACT : Remise du DCE : 1 mois
- Analyse des offres : 15 jours

6. Critères de jugement des offres :

- La valeur technique des prestations (0,6), dont 0,3 pour la valeur du mémoire technique et 0,3 pour la valeur de l'équipe affectée à l'étude (Curriculum Vitae des intervenants)
- Le prix des prestations (0,4)

7. Modalités d'obtention du DCE :

Le DCE doit être demandé par fax ou retiré auprès de l'organisme qui passe le marché

8. Date limite de remise des offres :

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Identification du maître d'ouvrage et retrait du dossier :

Commune de COZZANO
Mairie
20148 Cozzano
Tél : 04 95 24 40 38 - Fax : 04 95 24 45 64

2. Procédure de passation :

Marché passé selon la procédure adaptée (article 28 du CMP)

3. Objet de la consultation :

Travaux de création de la piste forestière de Castellare (3,72 Km)

4. Mode d'obtention du dossier :

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer auprès de la Mairie

5. Date limite de remise des offres :

Les offres devront être remises à l'adresse indiquée ci-dessus contre récépissé avant le 11 mai 2009 à 12 heures, ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heure limites.

6. Critères de sélection des offres :

L'offre recherchée est l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants et avec la pondération suivante :

- Valeur technique
- Prix : 30%
- Délais : 30%

Une visite de terrain est obligatoire avant le dépôt des offres

7. Renseignements techniques complémentaires :

Office National des Forêts

US Infrastructures

Résidence "A Pietrina"

Avenue de la Grande Armée

20090 Ajaccio

Tél : 04 95 23 78 20

Fax : 04 95 20 81 15

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 14 avril 2009

A Cozzano, le 14 avril 2009,
Le Maire, J.J CICCOLINI.

Notre Site : www.corse-information.info

07

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE COMMODO ET INCOMMODO

CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE PENTA DI CASINCA, ZONE ARTISANALE DE FOLELLI 2 - LOT N°26

(PROJET POURSUIVI PAR LA SCI FUNE 2B))

1ère insertion,

Durée de l'enquête : (arrêté préfectoral n°2009-90-1 du 31 mars 2009)

L'enquête publique "commodo et incommodo", relative à la création d'une chambre funéraire, zone artisanale de Folelli 2, Lot n°26, se déroulera pendant 16 jours consécutifs, du 4 mai 2009 au 19 mai 2009 inclus, sur le territoire de la commune de PENTA DI CASINCA.

Siège des enquêtes et lieu de dépôt des dossiers :

* Mairie de PENTA DI CASINCA

Permanences du Commissaire-Enquêteur :

Monsieur Bruno CARRY, domicilié Giustiniana, 20230 San Nicolao, sera présent pour recevoir les observations du public en Mairie de PENTA DI CASINCA, selon les modalités suivantes :

- le 4 mai 2009, au matin, aux horaires d'ouverture de la mairie
- le 19 mai 2009, toute la journée, aux horaires d'ouverture de la mairie

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur, sera déposée en Mairie de PENTA DI CASINCA, ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Corse (Direction des Libertés Publiques et des Collectivités Locales, Bureau de la Vie Publique), où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication.

Ces documents seront par ailleurs, tenus à la disposition du public, en Mairie de PENTA DI CASINCA, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

09

MAIRIE DE CHIATRA

20230 Chiatra di Verde - Tél : 04 95 38 82 09 - Fax : 04 95 38 05 37

ANNULATION MARCHES

A la suite de la faillite de l'Entreprise BRANDIZI Frères, 20230 Novale d'Alesani, qui avait obtenu le marché d'aménagement d'une salle d'exposition 2ème phase (1ère tranche) à la date du 24 juillet 2008, la dite attribution est annulée de ce fait.

Une nouvelle parution d'appel d'offre paraîtra prochainement.

L'avis d'appel d'offre à concurrence paru dans l'Informateur Corse n°6243 du 28/11 au 04/12/2008, portant sur l'aménagement d'une salle d'exposition (dernière tranche), est également annulé.

Le Maire,
P. MAURIZI.

05

COMMUNE DE SANTA REPARATA DI BALAGNA

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS AU PUBLIC

1ère insertion,

Par arrêté n°22/2009 du 7 avril 2009, le Maire de SANTA REPARATA DI BALAGNA, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet,

M. Jean Paul SIMONI, domicilié 4, rue Carnot, 20200 Bastia, ayant la profession d'expert judiciaire a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie, pendant une durée de 30 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, du lundi, au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie les :

- lundi 4 mai 2009 de 9 heures à 12 heures
- mercredi 20 mai 2009 de 14 heures à 17 heures
- vendredi 5 juin 2009 de 14 heures à 17 heures

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur.

Le Maire, Ange-François VINCENTELLI.

46

CONSTITUTION DE LA SARL "LE YOKO"

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia, du 2 avril 2009, enregistré à la recette divisionnaire de Bastia, le 6 avril 2009, bordereau 2009/411, case n°4, de la Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : "LE YOKO"
Siège : Bastia, 20200, Quai du Premier Bataillon de Choc
Durée : 99 ans
Objet : "Bar-snack-pizzeria-glacier-vente à emporter - Restauration rapide"
Capital : 8000 euros
Gérant : Mlle Marylin Benedetto et M. Franck Luccini
La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis et mention,

19

Cabinet de Maître Sébastien SEBASTIANI

Avocat à la Cour
35, Boulevard Paoli
20200 Bastia
Téléphone : 04 95 31 85 59
Fax : 04 95 31 82 38

Aux termes d'une délibération en date du 2 février 2009, l'assemblée générale extraordinaire de la Société Civile Professionnelle d'Infirmiers "REHIN-TERRON-CHARRET", ayant son siège social, sis Centre Europa, 20290 Luciana, a décidé :

- de remplacer à compter du 2 février 2009 la dénomination sociale "SCP REHIN - TERRON - CHARRET", par la dénomination suivante "SCP REHIN-TERRON-CHARRET-PASQUALI", et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

15

SARL BRANCA FROID

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622 euros
Siège : Immeuble Belvédère
Entrée A, rue des Eucalyptus
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : 420 980 534

Par assemblée générale extraordinaire en date du 24 mars 2009, l'associé unique a décidé le changement de siège social de la société anciennement situé Immeuble Belvédère Entrée A, rue des Eucalyptus, 20090 Ajaccio. Les statuts se trouvent ainsi modifiés.

Article 4 - Siège social :

Le siège social est situé **Pont du Ricanto, Zone Industrielle du Vazzio, 20090 Ajaccio.**

21

Maître Claire DAUDIN-BRANDIZI

Avocat
38, Bd Paoli - 20200 Bastia

Par acte SSP en date à Porto-Vecchio, du 30 mars 2009, a été constituée la Société **CAP SUD CROISIERES**, SARL, au capital de 10.000 euros, dont le siège est à Porto-Vecchio, (20137), Lieu-dit Piscia, Route d'Arca, ayant pour objet : Toutes activités liées à la découverte du littoral de Corse et de Sardaigne, des fonds marins, organisations d'excursions de croisières, promenades en bateaux, nautisme, yachting, la plaisance. Monsieur Eric Aimé Valery, demeurant à Brando (20222), Pozzo Brando, a été désigné en qualité de gérant. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

13

SANTA REGINA II

Société Civile Immobilière
Au capital de 150.000 euros
Siège : Pont de Castirla - 20218 Ponte Leccia
RCS Bastia : 452 562 192

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 08 avril 2009, à 9 heures, il a été décidé de dissoudre la société par anticipation en date du 31 décembre 2008, de nommer en qualité de liquidateur, Monsieur Pieraggi Paul Louis, demeurant, Ponte-Leccia, Pont de Castirla, 20218. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 08 avril 2009 à 10 heures, il a été décidé d'approuver les comptes de clôture de liquidation en date du 31 décembre 2008, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation à compter de ce jour. La société sera radiée au RCS de Bastia.

44

Feminin'Beauty

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 524 eus
Siège social: Résidence Savreux
Bâtiment A1 montée Saint Jean
20090 Ajaccio
481 131 696 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2009, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Mademoiselle Olivia Marie Angélique BUERI, demeurant 35 Avenue colonel Colonna d'Ornano 20000 Ajaccio, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 35 Avenue colonel colonne d'Ornano 20000 Ajaccio, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio

Pour avis,

22

RFM AJACCIO

SARL au capital de 7622,45 euros
Siège : 13, Les Jardins de Santa Lina
Route des Sanguinaires - 20000 Ajaccio
384 012 332 RCS Ajaccio

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique en date du 17/10/2008, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Rémi Staat, demeurant, 125, Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly Sur Seine, en remplacement de M. Laurent Moretti, démissionnaire. Mention en sera faite au RCS Ajaccio.

17

ANTIMA

SARL au capital de 1000 euros
Porté à 1.451.000 euros
Siège : ZA Folelli
20213 Penta di Casinca
507420149 RCS Bastia

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2009, que le capital social a été augmenté de 1.450.000 euros par voie d'apport en nature.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital est fixé à Mille euros (1000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 1.451.000 euros

Le reste de l'article est inchangé.

La gérance,

28

Maître Marthe POGGI
Notaire, agissant en qualité de membre de la société

«Maître Marthe POGGI,

Notaire associé»,

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à Bastia (Haute-Corse), 39 Bd Paoli.

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR VOIE D'APPORT EN NATURE MODIFICATION STATUTAIRE

Suivant acte reçu par Me Marthe POGGI, Notaire à Bastia, en date du 31 mars 2009 publié à la conservation des hypothèques de Bastia, le 1er avril 2009, volume 2009P n° 02709, il a été fait apport immobilier à la Société Civile Immobilière dénommée «U LEVANTE», SCI au capital de 189.000, ayant son siège social à Santa Lucia di Moriani (20230) Lieu-dit «Mezzane», identifiée sous le n° siren 494 519 119 RCS Bastia, de la nue propriété des biens et droits immobiliers suivants :

Sur la commune de Santa Lucia di Moriani (Haute-Corse) :
une maison cadastrée section AH n° 923, pour 22a, 78ca, une maison cadastrée section AH n° 157 pour 70ca. Des parcelles de terre cadastrées section AH n° 368, lieu-dit Mezzane, pour 37a, 37ca, n° 486, lieu-dit Busco, pour 36a 98ca, n° 137, lieu-dit Busco, pour 35a 30ca, n° 410, lieu-dit Busco, pour 39a 59ca, n° 138, lieu-dit Busco, pour 33a 24ca, n° 133, lieu-dit Busco, pour 20a 63ca.

Le capital social initial de la société de 90.000 euros a été augmenté à 189.000 euros.

Avec création de 990 parts attribuées aux apporteurs. Par suite les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés.

Le notaire,
Pour insertion.

42

INSULAIRE DE TRAVAUX 2B

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7623 euros
Siège : Parc Technologique Futura II
20601 Bastia
RCS Bastia : 421 435 967

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 09 avril 2009, le siège social a été transféré :

De : Maison du Parc Technologique Futura II, 20601 Bastia

A : Maison du Cap Corse - Port de Toga - Rez de Quai - 20200 Bastia

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

20

SOFIRAL

Société d'Avocats
Résidence Mattéa - Route de la Mer
20213 Folelli

Par acte SSP en date à Porto-Vecchio, du 10 avril 2009, la Société Hôtelière de Pinarello, SARL au capital de 60.000 euros, dont le siège est à Pinarello, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio, (46 920 484 RCS Ajaccio), a donné en location gérance à Monsieur Pierre Albin Del Testa, né le 14 juin 1977 à Arles, de nationalité française, demeurant et domicilié, Porto-Vecchio, 20137, Village de Fossi, la branche d'activité de restauration sis et exploité à Pinarello, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio, sous l'enseigne commerciale **U PAESOLU**, à compter du 15 avril 2009, jusqu'au 31 décembre 2009, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

14

CORSE TECHNIQUE MARINE Sigle "COTEMA"

SARL au capital de 6000 euros
Porté à 12.000 euros
Siège : Résidence Les Cistes
20145 Solenzara
RCS Ajaccio : 483 239 307

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 01/05/2009 a décidé :
- d'augmenter le capital social qui est de 6000 euros divisé en 60 parts de 100 euros chacune entièrement libérées, d'une somme de 6000 euros et de le porter ainsi à 12.000 euros, par la création de 60 parts nouvelles de 100 euros chacune, à libérer intégralement par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

- de transférer le siège social de la Société et de l'établissement principal dans ses nouveaux locaux situés : **Résidence La Palmeraie, Route du Port, 20145 Solenzara, (commune de Solenzara)**, et ce, à compter du 1er mai 2009. Les articles 4, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

La gérance,

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

INFOGREFFE

PAR INTERNET

www.infogrefe.fr

L'information légale sur les entreprises

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINITEL

3617 infogrefe

0,92€ + 0,86€ TTC/mn

PAR TÉLÉPHONE

0 899 70 22 22

1,349€ TTC/appeil + 0,337€ TTC/mn

MAIRIE DE LORETO DI CASINCA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

NUMÉRO D'IDENTIFICATION : 2009/01

1) Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de LORETO DI CASINCA
Mairie
20215 Loreto di Casinca
Tél : 04 95 36 30 17 - Fax : 04 95 36 13 73

2) Objet du marché :

Eglise SANT'ANDRIA
Restauration de 3 chapelles St Roch, Notre Dame du Rosaire et St Vincent
Retable du Maître Hôtel et sous basements divers

3) Date limite de réception des offres : 04 mai 2009 à 16 heures

Le dossier est à retirer à la Mairie
Les offres seront transmises à la Mairie

4) Procédure de passation : Article 28 du Nouveau Code des Marchés Publics

5) Critère de choix : Le choix sera fait en fonction de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :
du Prix : (50%)
Valeur technique : (30%)
Délai : (20%)

6) Date d'envoi du présent avis à la publication : 15 avril 2009

En Mairie, le 15/04/2009

COMMUNE DE SOVERIA

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE LA CARTE COMMUNALE

1ère insertion,

Par arrêté en date du 09 mars 2009, le Maire de SOVERIA, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique de la Carte communale.

Mme LANFRANCHI LEBLANC, a été désignée par la Présidente du Tribunal Administratif de BASTIA comme Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de SOVERIA, pendant 31 jours consécutifs du 04 mai 2009 au 04 juin 2009 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, les lundi, mardi, et jeudi de 10 heures à 12 heures.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie :

- lundi 4 mai et mardi 5 mai
- mardi 2 juin et jeudi 4 juin

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la Carte communale et du zonage d'assainissement pourront être consignées sur les registres d'enquêtes déposés en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur à la Mairie.

Les rapports et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie.

Sovéria, le 09 avril 2009

Le Maire,

M. VERSINI François.

Département de la Haute-Corse - Arrondissement de Bastia
Canton du Haut-Nebbio

COMMUNE D'URTACA

AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

En application des dispositions de l'arrêté N°2-2009 en date du 26 mars 2009, de Madame le Maire de la commune d'URTACA, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique du 15 mai 2009 au 19 juin 2009 inclus, Monsieur Dominique GALLONI D'ISTRIA assumera les fonctions de Commissaire-Enquêteur.

Pendant le délai susvisé, un dossier et un registre d'enquête seront déposés à la Mairie d'URTACA, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie au public afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Mairie d'URTACA, lequel les annexera au registre.

Une permanence sera assurée par le Commissaire-Enquêteur à la Mairie d'URTACA, les vendredi 15 mai 2009, vendredi 19 mai 2009, vendredi 19 juin 2009 et ce, de 14 heures 30 à 17 heures, afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public.

Urtaca, le 14 avril 2009,

Le Maire : Françoise-Xavière MONTECATTINI.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

34

Par jugement en date du 07/04/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

CONCEPT BATIMENT SARL
Maison N 100
20224 Corscia

Activité : Maçonnerie, travaux publics, bâtiment

RCS Bastia : B 493 101 463, 2006 B 447

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean-Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

35

Par jugement en date du 07/04/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

SARL I MAESTRI DI MURU (SARL)
Maison Marchetti
20235 Bisinchi

Activité : Maçonnerie, travaux publics

RCS Bastia : B 492 590 062, 2006 B 408

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

36

Par jugement en date du 07/04/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

SARL ORSO (SARL)
Place Santelli «L'OSTERIA»
20220 Ile-Rousse

Activité : Restaurant

RCS Bastia : B 498 020 254, 2007 B 225

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire : M. Michel Leoni

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Mandataire judiciaire : Me P.P. de

Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

37

Par jugement en date du 07/04/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

NICOLI Ours Joseph Nicolas
Route de Chiatra
20230 Pietra di Verde

Activité : Maçonnerie

RM : n° 450 302 054 (338.03.2B)

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean-Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Paul Poggioli

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

38

Par jugement en date du 07/04/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

G.D. INVEST (SARL)
Av. de la République
Imm. Reginella
B.P 108 - 20260 Calvi

Activité : Marchand de biens

RCS Bastia : B 438 477 770, 2005 B 223

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacchi

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

39

Par jugement en date du 07/04/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

SOCAMA (SARL)
2 Vallée de la Restonica
20250 Corte

Activité : Maçonnerie générale

RCS Bastia : B 477 499 214, 2004 B 184

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Pour extrait,
SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

MAIRIE DE VILLE DI PIETRABUGNO

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A L'ALIENATION DE DEUX CHEMINS RURAUX

2ème insertion,

Par arrêté n° ar-260309-83 en date du 26 mars 2009, le Maire de la Commune de Ville di Pietrabugno, a ouvert une enquête publique pour l'aliénation de deux chemins ruraux, au Lieu-dit "Astima", appartenant au Domaine privé de la commune de Ville di Pietrabugno et d'une superficie de 25m² pour le premier et de 52m² pour le second.

Ces chemins ruraux ne sont plus affectés à l'usage du public et ne sont plus entretenus. Compte tenu de la désaffectation des chemins ruraux précités, leur aliénation a été jugée nécessaire.

A cet effet, Monsieur MOMUS Jean-Pierre, domicilié, à 20200 Bastia, Route Supérieure de Cardo, a été désigné comme Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Ville di Pietrabugno, du vendredi 10 avril 2009 au vendredi 24 avril 2009, inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur siègera deux jours en Mairie de Ville di Pietrabugno, le vendredi 10 avril 2009, de 9 heures à 12 heures, et le vendredi 24 avril 2009 de 9 heures à 12 heures.

Le Maire, Jean BAGGIONI.

COMMUNE DE SAN NICOLAO

20230 SAN NICOLAO
Tél. : 04.95.38.58.74 / Fax : 04.95.38.41.77

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

TRAVAUX A REALISER - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Travaux de VRD lieu-dit A Vigna
Lot n°1 : voirie - Lot n°2 : éclairage public

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNE DE SAN NICOLAO - 20230 SAN NICOLAO
Tél. : 04.95.38.58.74 / Fax : 04.95.38.41.77

Objet du marché : Travaux de VRD lieu-dit A Vigna

Lot n°1 : voirie
Lot n°2 : éclairage public

Lieu d'exécution : Commune de San Nicolao - 20230 SAN NICOLAO

Caractéristiques principales : Terrassements - Sous-chaussée - Bordures - Revêtements enrobés et béton - Canalisations d'eaux pluviales - regards en maçonnerie et ouvrages divers - Eclairage public

Délai d'exécution ne devra pas dépasser 3 mois maximum. Le marché prendra effet à compter de l'Ordre de Service.

Cautonnement et garanties exigés : Le marché est soumis à retenue de garantie conformément aux dispositions des articles 101-102-103 du code des Marchés Publics.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent : 40 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : solidaire

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
- déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner,
- déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 512-4 du code de travail,
- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
- présentation d'une liste de travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants,
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature,
- DC4 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr> thème : marchés publics),
- DC5 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante <http://www.minefe.gouv.fr> thème : marchés publics).

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-8 du code du travail,
- attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Valeur technique : 50%
- Prix des prestations : 30%
- Délais d'exécution : 20%

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 30 avril 2009 à 11 h 00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : gratuits

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté de la façon suivante : Une (seule) grande enveloppe portant la mention " Travaux de VRD lieu-dit A Vigna Lot n° : " "ne pas ouvrir"

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14 avril 2009

Le Maire,
Marie-Thérèse OLIVESI

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DE DECISION

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial a autorisé la SAS "LIBRE SERVICE DU PHARE" à procéder à l'extension d'un ensemble commercial par l'agrandissement de 780 m² d'un supermarché à prédominance alimentaire à l'enseigne «LECLERC» d'une surface de vente actuelle de 2.000 m² et d'une galerie marchande avec la création de boutiques sur 98 m² pour une surface existante 570 m² situé sur la commune de SAN GIULIANO.

La surface totale de l'ensemble commercial sera de 3.448 m².
Le texte de cette décision sera affiché en Mairie de SAN GIULIANO.

ALESSANDRA FAIS

Avocat à la Cour - Immeuble Anjou - Bt. B - 20200 Bastia - Tél : 04 95 31 04 62

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR SUITE DE SURENCHERE EN UN LOT UNIQUE

DEVANT LE JUGE DE L'EXECUTION
DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA LE JEUDI 04 JUIN 2009 A 11 HEURES.

Désignation :

Sur la commune de BIGUGLIA, au Lieu-dit URTICONE, la parcelle cadastrée Section A numéro 495, d'une superficie totale de 10a et 61ca, et la maison d'habitation y édifiée.

Mise à prix : Deux cent onze mille six cent quatre vingt quinze euros (211.695 euros)

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de BASTIA, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de BASTIA.

Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix ci-dessus.

Pour tous renseignements s'adresser au Cabinet de Maître FAIS Alessandra, Avocat au Barreau de Bastia, étant précisé que pour prendre part aux enchères, l'Avocat de tout enchérisseur devra justifier conformément au règlement intérieur du Barreau de Bastia, de la consignation préalable entre ses mains d'une somme équivalente au moins à la moitié de la mise à prix, les frais préalables à la vente et les émoluments calculés sur la mise à prix.

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Marché de services à procédure adaptée
(Articles 28 du C.M.P.)

1 : Nom et adresse de l'organisme acheteur : Communauté de Communes du Cap Corse, Maison du Cap, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, Tel : 04.95.31.02.32, Fax : 04.95.31.75.85, adresse internet : cc.capcorse@wanadoo.fr

2 : Objet du marché : conception et impression des documents promotionnels suivants : Guide pratique et carte découverte (20 000 exemplaires)
Programmes des fêtes (8 000 exemplaires)

Sets de table (120 000 exemplaires)

Dépliant sentier : 3000 exemplaires

Livret sentier (300 exemplaires)

3 : Critères de choix de l'offre : Le prix.

4 : Date et heure limites de remise des offres : Le Vendredi 15 mai 2009 à 12 heures

5 : Date d'envoi du présent avis : Le vendredi 10 avril 2009

6 : Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation peut être obtenu et les candidatures et offres doivent être transmises : La même que celle mentionnée au 1

COMMUNE DE CALENZANA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

EXPLOITATION D'UNE UNITE DE STOCKAGE,
DE DÉMONTAGE ET DE DEPOLLUTION
DE VÉHICULES HORS D'USAGE

INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pétitionnaire : Monsieur Pascal FOURMY

Durée de l'enquête : (arrêté préfectoral n°2009/76-4 du 17 mars 2009)

* Du lundi 11 mai 2009 au jeudi 11 juin 2009 inclus,

Siège de l'enquête : Mairie de CALENZANA

Lieu de dépôt des dossiers :

* Mairies de CALENZANA, CALVI et MONTEGROSSO

Permanences du Commissaire-Enquêteur :

Mme Carole SAVELLI, sera présente pour recevoir les observations du public à la Mairie de CALENZANA, selon les modalités suivantes :

- lundi 11 mai 2009 de 9h00 à 12h00
- lundi 18 mai 2009 de 14h00 à 17h00
- jeudi 28 mai 2009 de 9h00 à 12h00
- jeudi 4 juin 2009 de 14h00 à 17h00
- jeudi 11 juin 2009 de 14h00 à 17h00

Toutes correspondances relatives à l'enquête, pourront lui être adressées à la Mairie de CALENZANA. A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur, ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public seront tenus à la disposition des personnes intéressées, en Mairie de CALENZANA, pendant un an, ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Corse, Direction des Politiques de l'Etat, et du Développement durable, Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement, dans les conditions prévues au titre 1er de la Loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

UZZIK

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 114.450 euros
Siège : La Citadelle - 20260 Calvi (Corse)
438 947 566 RCS Bastia

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°6261, publiée la semaine du 10 avril 2009, dans "l'Informateur Corse Nouvelle", il a été omis d'adjoindre dans l'objet social de la société, l'activité de : * Production de Film.

Il fallait lire : Nouvelle mention : Toutes activités liées à des produits multimédias et audiovisuels, l'organisation d'événements culturels, la production de film, l'organisation de spectacle vivant et la publicité sur tout supports". Le reste de l'article "objet social" est sans changement.

Maître Marthe POGGI

Notaire, agissant en qualité de membre de la société

«Maître Marthe POGGI, Notaire associé»,

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à Bastia (Haute-Corse), 39 Bd Paoli.

Suivant acte reçu par Me Marthe POGGI, Notaire à Bastia, en date du 30 mars 2009, publié à la conservation des hypothèques de Bastia, le 1er avril 2009, volume 2009P n° 02708, contenant DECLARATION D'INSAISSABILITE, suivant les art. L. 526-1 à L.526-3 du Code de Commerce, par M. Paul Félix NAVARI, architecte, demeurant à Ville di Pietrabugno, Rés. I Minelli, né à Bastia le 20/07/1949. Sur sa résidence principale sis sur la commune de Ville di Pietrabugno (HC), Rés. I Minelli, cadastré section AC n° 166 et 159, soit la moitié des lots, n° 191 et 173 à savoir un appartement et une cave.

Pour insertion,

CREPERIE PIZZERIA U MOLU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège : Route Neuve - 20217 Saint-Florent
322 148 024 RCS Bastia

REDUCTION DE CAPITAL

L'assemblée générale mixte des associés par décision du 1er avril 2009 a décidé de réduire le capital social de 762,245 euros pour le porter à 6.860,205 euros, en contrepartie de l'attribution à Monsieur Robert Bacou, d'un fonds de commerce de restaurant, crêperie, pizzeria, fabrication et vente de plats à emporter, appartenant à la société et connu sous l'enseigne "U MOLU", sis à Saint-Florent, Place de l'Ancienne Mairie, et annulation consécutive de ses parts sociales. Cette décision non motivée par des pertes a été prise sous la condition suspensive de l'absence d'opposition de la part des créanciers sociaux. Le dépôt au Greffe interviendra à l'issue de la présente insertion.

Le gérant,

SUZZONI IMMOBILIER

EUURL au capital de 3000 euros
Siège : Campu Longu
Route de Calenzana - 20260 Calvi
501 302 186 RCS Bastia

L'assemblée générale du 06/04/2009, a décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au RCS de Bastia.

COMMUNE DE PINO**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****1. Identification de la collectivité : COMMUNE DE PINO**

2. Objet du marché : Marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'engagement et le suivi :

* de la procédure réglementaire d'autorisation de prélèvement d'eau et de D.U.P des périmètres de protection des sources de la commune

* de l'étude de diagnostic et de l'élaboration du schéma directeur du système d'alimentation en eau potable de la commune

* de l'étude de diagnostic et de l'élaboration du schéma directeur du système d'assainissement de la commune.

3. Caractéristiques principales :

Assistance technique et administrative comportant notamment les éléments de mission suivants :

* Elaboration du cahier des charges pour l'élaboration du dossier de demande d'autorisation de prélèvement d'eau et de D.U.P des périmètres de protection des sources de la commune

* Elaboration des cahiers des charges des études de diagnostic et d'élaboration des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement

* Constitution des dossiers de financement pour la réalisation de chacune des trois opérations

* Constitution du dossier de consultation des bureaux d'études

* Assistance pour le choix des bureaux d'études et pour la dévolution des marchés d'études

* Suivi du bon déroulement de chacune des trois opérations

4. Critères de sélection des candidatures :

Compétences, références et moyens adaptés à l'opération

5. Procédure : Procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP 2009).

6. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Les renseignements et documents énumérés dans l'arrêté du 28 août 2006 pris en application de l'article 45 du CMP 2009

7. Reception des candidatures et des offres :

Les dossiers de candidatures et les offres, rédigés en français, devront être envoyés : Monsieur le Maire de la Commune de PINO - Mairie - 20228 Pino

Sous plis cachetés portant clairement la mention :

"Marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'engagement et le suivi des études de diagnostic et d'élaboration des schémas directeur d'eau et d'assainissement et pour l'élaboration du dossier de demande d'autorisation et de D.U.P. Pour les sources de la commune".

8. Critères d'attribution des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

60% : Valeur technique de l'offre appréciée sur le contenu et la pertinence des informations formulées dans le mémoire descriptif des moyens dont l'engagement est proposé par le candidat dans l'exercice de cette mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

40% : Prix de la prestation

9. Date limite de réception des candidatures et des offres : 30 avril 2009

10. Date d'envoi à la publication : 15 avril 2009

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Oletta du 07 avril 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : NEBBIU SERVICES

ENTRETIEN - Sigle : N.S.E

Siège : Pont de la Palmola, 20232 Oletta

Capital : 200 euros

Objet : Nettoyage, remise en état, entretien des bâtiments et des espaces verts.

Durée : 99 ans à/c de son immatriculation au RCS

Gérant : M. Bertolozzi Stéphane, demeurant 20232 Oletta

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Le gérant,

KALLISTE NUMERIQUE

SARL au capital de 15.245 euros
Siège social : Route de Mela
Muratello - 20137 Porto-Vecchio
434 279 303 RCS Ajaccio

L'AGE du 14/01/09 a pris acte de la démission de ses fonctions de gérant de M. Frédéric Alberini, avec effet au 1er février 2009, et a nommé en qualité de nouveau gérant, M. Pascal Henne, demeurant 12 Route de Montpellier, 34160 Sussargues.
Mention au RCS d'Ajaccio.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans «L'Informateur Corse Nouvelle» du 27 février 2009, N°6255, concernant la société «AB2C», il a été omis de préciser que la réduction de capital a pris effet au 20 mars 2008.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 15.04.2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : ARMURERIE O.D.B

Siège : Route du Géant Casino, Lieu-dit Stiletto, 20090 Ajaccio

Objet : Vente, réparation, prestation et location d'articles, matériels et accessoires de chasse, tir sportif et de sport

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 10.000 euros

Gérance : M. Philippe Bruno Berkane, demeurant, Résidence San Ghjuvan, rue des Romarinsn Bât.A, 20000 Ajaccio

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

La gérance.

LA VILLA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.050.000 euros
Siège social : Chemin de Notre Dame de la Serra - 20260 Calvi (Corse)
353 207 053 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mars 2009, il résulte que l'objet social de la société a été étendu, à compter du 20/03/2009, aux activités et opérations suivantes : «Boutique de vente de souvenirs, produits régionaux, produits de beauté, bijouterie, prêt-à-porter et accessoires, articles d'accessoires maison, produits siglés».

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention : Hôtel - Restaurant quatre étoiles, location de bateaux et véhicules réservés à la clientèle.

Nouvelle mention : La société a pour objet : Hôtel - Restaurant quatre étoiles, location de bateaux et véhicules réservés à la clientèle. Boutique de vente de souvenirs, produits régionaux, produits de beauté, bijouterie, prêt-à-porter et accessoires, articles d'accessoires maison, produits siglés.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Calenzana du 15.04.2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : PINZALI Y-M

Siège : Calenzana (Corse), Lieu-dit Pinzali

Objet : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2000 euros

- Montant des apports en numéraire : 2000 euros

Gérance : M. Mohamed Zinah, demeurant à Calenzana (Corse), Lieu-dit Pietralba - Yassin Zinah, demeurant à Calenzana (Corse), Lieu-dit Pietralba

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles, entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux, ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation de la société : Au RCS de Bastia

La gérance.

SARL M.G.E. BOUTIQUE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 9.000 euros
Siège social : 15 rue Napoléon - 20200 Bastia
RCS Bastia B 502 033 673

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26/02/2009, Mme Angélique MONNIER épouse RONCAGLIA demeurant 47 Route du Bord de Mer, 20200 Santa Maria di Lota, a été nommée gérante, à compter du 26/02/2009, en remplacement de M. Laurent FERRIGNO, gérant démissionnaire.

L'article 9 des statuts a été modifié en conséquence.

RCS : Bastia.

Pour avis,

Christian BERNARD

Notaire
Immeuble St Damien
20100 Sartène

**CESSION DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Christian Louis Pierre Marie Bernard, notaire à 20100 Sartène, (Corse du Sud), route de Bonifacio, Immeuble San Damiano, soussigné, le 5 mars 2009, enregistré à Sartène le 09 mars 2009, bordereau n°2009/84, case n°1.

Monsieur Exavier Marie Mary, commerçant, époux de Mme Bernadette Martine Félicia Giacomoni, demeurant à Sartène (20100), Camping Olva, route de la Castagna.

A : La Société dénommée "MAOE", dont le siège est à Sartène (20100), route de la Castagna, Camping OlvaD69, identifiée au SIREN sous le numéro 510 150 105 N Gestion 2009 B 45.

Un fonds de commerce de restaurant, camping, alimentation saisonnier exploité à route de la Castagna, 20100 Sartène, connu sous le nom commercial CAMPING d'OLVA, et pour lequel le cédant est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 316 949 775 N Gestion 92 A 16. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de Quatre cent cinquante mille euros (450.000,00 euros), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour Deux cent soixante dix mille euros (270.000,00 euros) ;

- au matériel pour Cent quatre vingt mille euros (180.000,00 euros).

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions, prévues par la Loi, au siège de l'office notarial sus nommé où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire,
Me C. BERNARD.

**SARL BOUCHERIE
DE LA CONCA D'ORU**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège : 20217 Saint-Florent
RCS Bastia : N°B 432 690 584

AVIS

L'assemblée générale extraordinaire des associés réunie le 28 décembre 2008 a pris acte de la démission à compter du même jour du gérant Monsieur Agostini Pierre et a désigné Monsieur Olmeta Dominique, demeurant, Ceppe-Espace, 20620 Biguglia, comme gérant à compter du même jour avec les pouvoirs tels que déterminés par la Loi et les statuts.

La même assemblée générale a décidé de modifier l'article 21 des statuts afin de supprimer le nom du Gérant et ne pas mentionner le nouveau.

Corrélativement l'avis antérieurement publié est modifié comme suit :

Article 21 : La mention le premier gérant de la société est : Monsieur Agostini Pierre, ici présent et qui accepte, est supprimée.

Le gérant,

E-Mail :**al@informateurcorse.com****COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE****DIRECTION GENERALE
DES SERVICES TECHNIQUES**

Direction des Routes de Corse du Sud
Service Entretien et Exploitation des Routes de Corse du Sud

**AVIS D'INFORMATION
N°09DR2A04****Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Collectivité Territoriale de Corse
22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Correspondant technique : Monsieur MILLO Jean-Luc

Tél : 04 95 51 66 83 ou 04 95 51 69 22 - Fax : 04 95 70 38 28

Mode de passation : Marché à procédure adaptée, selon l'article 28 du Code des Marchés Publics. Il ne comporte ni tranche ni lot et est lancé sans option

Objet du marché : RN 196 - PR 68+380 - Construction d'un Mur de soutènement

Justificatifs à produire : Ensemble des documents ou déclarations, attestations, certificats et autres justificatifs visés aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics, certificats de qualité ou de capacité délivrés par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, déclaration concernant le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, références en prestations similaires DC4, (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants), DC5 (déclaration du candidat).

Délai d'exécution : Le délai d'exécution est fixé à 3 semaines à compter de la notification du marché

Critères de jugements des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix 70%

- Valeur technique appréciée par un mémoire technique : 30%

La valeur technique sera évaluée comme suit :

30% technicité mis en oeuvre des différents ateliers du chantier

Délai de validité des offres : Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres

Date d'envoi de l'avis : 16 avril 2009

Dépôts des offres : Avant le 04 mai 2009 à 16h00, par dépôt à l'adresse suivante :

Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes de Corse du Sud - Service Entretien et Exploitation des Routes de Corse du Sud - 22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Retrait des dossiers : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes de Corse du Sud - Service Entretien et Exploitation des Routes de Corse du Sud - U Ricantu - Route de Campo - (ex Institut Consulaire) - 20000 Ajaccio

**COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE LA HAUTE-CORSE****EXTRAIT DE DECISION**

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial a autorisé la SA "U COTTONE" à procéder à l'extension d'un ensemble commercial par l'agrandissement de 1501 m² d'un supermarché à prédominance alimentaire à l'enseigne «LECLERC» d'une surface de vente actuelle de 2.499 m² et d'une galerie marchande avec la création de boutiques sur 170 m² pour une surface existante 144 m² sur la commune de GHISONACCIA.

La surface totale de l'ensemble commercial sera de 4314 m².

Le texte de cette décision sera affiché en Mairie de GHISONACCIA .

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 15.04.2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : CONSTRUCTIONS

CHIRIGONI ET FRERES

Siège : "C.C.F"

Siège : 12, Boulevard Maglioli, 20000 Ajaccio

Objet : Entreprise générale de bâtiment.

Durée de la société : 99 ans à compter

de la date de l'immatriculation de la

société au Registre du Commerce et

des Sociétés

Capital : 10.000 euros

Gérance : M. Joseph Chirigoni, demeurant

Vignacce 2, 20172 Véro

Monsieur Mario Sauveur Chirigoni,

demeurant Tour Armoise, Rue du 1er

Bataillon de Choc, 20090 Ajaccio

Immatriculation de la société : Au

Registre du Commerce et des Sociétés

d'Ajaccio.

La gérance.

"A TORRA DI RENOSU"

Société Civile Immobilière

Au capital de 16.000 euros

Siège : 7, rue César Campinchi - 20200 Bastia

Nouveau siège : Espace Ceppe

20620 Biguglia

RCS Bastia : N°D 479 543 985

AVIS

L'assemblée générale extraordinaire des associés réunie le 16 mars 2009 a décidé le transfert du siège social du 07, rue César Campinchi, 20200 Bastia, à l'«Espace Ceppe, 20620 Biguglia», et ce à compter du 16 mars 2009.

La même assemblée générale a décidé de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Corrélativement l'avis précédemment publié, relativement au siège social est ainsi modifié :

Article 4 - Siège social :

Ancienne mention : 7, rue César Campinchi, 20200 Bastia

Nouvelle mention : Espace Ceppe, 20620 Biguglia

La gérance.

Maître Jean-Yves GRIMALDI,
notaire soussigné, associé d'une Société Civile
Professionnelle dénommée

**"Antoine GRIMALDI
et Jean-Yves GRIMALDI"**

Titulaire d'un Office Notarial ayant
son siège social à Bastia (Haute-Corse),
2, rue Chanoine Colombani

Suivant acte reçu par Jean-Yves Grimaldi, notaire à Bastia, le 30 mars 2009, enregistré à service des impôts de Bastia le 08/04/2009, bordereau n°2009/419, case n°2, contenant.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE :

Par : Mme Henriette Bianchi, commerçante, veuve de Monsieur Jean-Claude Auguste Armanet, demeurant à Santa Maria di Lota (20200), 23, route du Bord de Mer.

Au profit de : M. Alexandre Jaquemet, sans profession, demeurant à Santa Maria di Lota, (20200), Résidence Santa Maria, né à Neuilly sur Seine (92200), le 24 mai 1975.

Un fonds de commerce de librairie, papeterie, tabacs, journaux, souvenirs, connu sous l'enseigne "PETRU E MARIA", sis et exploité à Santa Maria di Lota (Haute-Corse), Miomo, Lieu-dit "Maison Casella".

Poué lequel le cédant est identifié sous le numéro SIREN 404 319 014 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Moyennant le prix de : Soixante quinze mille euros (75.000 euros).

Entrée en jouissance : A compter du jour de la signature du traité de gérance du débit de tabac.

Les oppositions seront reçues à l'Etude de Maître Jean-Yves Grimaldi, notaire associé à Bastia, 2, rue Chanoine Colombani, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC).

Pour unique insertion, Le Notaire.

FUN JET LOCATION

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 8000 euros

Siège : Résidence Assulanata

Route de Péro - 20130 Cargèse

RCS Ajaccio : B 431 685 999

L'assemblée générale extraordinaire des associés réunie le 26 mars 2009 et statuant en application de l'article 223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Pour avis, la gérance.

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio du 14/04/2009.

La société "U DRAGULINU", SARL au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est Résidence Harmonie, Agosta Plage, 20166 Porticcio, immatriculée au RCS d'Ajaccio, sous le numéro 388 131 120, représentée par Mme Laure Zani.

A vendu à : La Société "L'AMBA", SARL au capital de 2000 euros, dont le siège social est Résidence Harmonie, Agosta Plage, 20166 Porticcio, immatriculée au RCS d'Ajaccio, sous le numéro 511 578 536, représentée par M. Grégory Antona. Un fonds de commerce de "vente de boissons et petite restauration", sis Résidence Harmonie, Agosta Plage, 20166 Porticcio (commune d'Albitreccia).

Moyennant un prix de Cent quatre vingt dix mille (190.000 euros).

L'entrée en jouissance a été fixée au : 1er avril 2009

Les oppositions éventuelles seront adressées, au Cabinet de Maître Patrick Marcialis, Avocat, domicilié, 2, rue François Pietri, Résidence Prince Impérial, 20090 Ajaccio.

Pour insertion,

La Casinca en fête

Lundi se sont déroulées les phases finales du tournoi de jeunes du côté de Vescovato où l'AS Casinca jouait l'ultime journée. Une manifestation haute en couleur et d'une excellente tenue. Du bon niveau, de l'enthousiasme et du soleil. Aucune fausse note et une "première" parfaitement gérée pour ce nouveau club né de la fusion Vescovatu-Folelli, dont François Giorgi a été le principal artisan.

Le club de l'**AS Casinca** s'est d'ailleurs particulièrement illustré en s'imposant en catégories **Poussins** et **Benjamins**, face aux équipes continentales de **Saint Rémy de Provence** et **Revest**. De quoi réjouir l'équipe organisatrice et le public, en masse derrière les jeunes protagonistes. On notait d'ailleurs la présence de **François-Xavier Marchioni**, maire de **Vescovato** et conseiller territorial, de **Joseph Castelli**, conseiller général du canton de Casinca, et de **Maurice Chiaramonti**, vice-président de la **Ligue Corse de football** qui ont unanimement apprécié la manifestation.

Finale 15 ans : Istres-GFCBL (1/0)

Un petit but inscrit par **Nahil Merouni** aura suffi pour conférer à l'équipe d'**Istres** le titre suprême. Leader incontesté de cette épreuve, les joueurs de **Guillaume Vicici** auront fait forte impression, même si le **GFCBL** de **Patrick Lafforgue** lui a tenu la dragée haute en finale. A noter que le titre de meilleur gardien a été attribué à **Martial Monduella** (Istres) et celui de meilleur buteur à **Mickael Lombardi** (GFCBL).

ISTRES : Monduella, Botti, Gazagnaire, Belmonte, Nuzzo, Beloumou, Razafitsimamanga, Brasnu, Riene, Danabache, Favaro, Lafforgue, Merouni, Lefombo.



Poussins: Casinca-Revest (2/1)

Une belle démonstration de la part des protégés de **Jean-Vitus Luciani** et **Vincent Pucci**. **Arthur Arrigoni** ouvrait le score et **Calan Salliot** doublait la mise. **Revest** se contentait de réduire sur pénalty. Cette finale a fait honneur au football casincais.

CASINCA : Pinna, Pinasco, Finestra, Pucci, Aurajo, Arrigoni, Cazorla, Salliot.

Finale 13 ans : SCB-Gallia Lucciana (1/0)

Courte victoire des **Bastiais** face à leurs voisins de **Lucciana** dans une finale où tout semblait pouvoir basculer d'un côté comme de l'autre. Il aura fallu un penalty pour que les sociétaires du **SCBastia** arrachent la victoire par **Adrien Pianelli**.

On notera aussi la superbe partie du gardien **Jean-Michel Cardi**, lequel s'est illustré par deux fois avant de s'incliner sur le tir au but.

SCB : Mordiconi, Gamino, Blanc, Berti, Chiaroni, Pianelli, Azzoui, Lorenzi, Giambenardi, Aine, Cinquini, Egron, Dominici, Valery. Éducateurs Ugolini et Mariani.



Benjamins : Casinca-Saint Rémy (1/0)

Encore une finale qui s'est jouée sur un seul petit but, inscrit celui-ci par **Adrien Degiovani** (le Cervionais!) dans une rencontre où les jeunes Casincais ont tout donné. Ce succès leur appartient pleinement et le bonheur des coéquipiers de **Ghjiormu Garelli** était plus que légitime.

CASINCA : Pierantoni, Andreani, Richard, Gavini, Garelli, Degiovanni, Sconamiglio, Bachini, Kelifi, Da Petrantoni, Luz. Éducateur Luiggi et Casanova.



LES FOULÉES CORTENAISES

Et de trois pour OTHMANE BELFAKIR...

La dernière édition des Foulées cortenaises, ramenées à 13 Km au lieu de 15 Km précédemment, a vu le Junior de l'A.J.Bastia s'imposer pour la 3^{ème} année consécutive.

Une victoire qu'il a forgée en prenant la tête de la course dès le départ pour ne plus être rejoint, gardant une égale distance avec ses poursuivants les plus proches.

Après l'avoir emportée une première fois alors qu'il était encore Cadet, **Othmane Belfakir**, pourtant handicapé par des douleurs gastriques, n'a jamais baissé la garde tout le long de la course. Une belle victoire, empreinte de détermination et conduite avec intelligence, sans à-coup !

Derrière **Othmane**, il faut souligner la prestation du coureur du CAA, **Luis Tallon**, et surtout du Cadet de l'A.J.Bastia, **Jawed Jefjafi**, qui a pointé à la 4^{ème} place devant son coéquipier «*Sénior*», **Kamel Zouhari** en net regain de forme, et l'autre Cadet de l'A.J.B, **Faouzi El Yagoubi** !

Michaël Boch, le dernier vainqueur du Marathon d'Ajaccio, très fatigué, devait se contenter de la 6^{ème} place.

Par Equipe, l'A.J.B devait prendre la 1^{ère} et la 2^{ème} place, devant le C.A.A.

MURIEL GASNIER, A.J.Bastia aussi...

Chez les dames, **Muriel Gasnier** devait l'emporter, sans problème, payant sur la fin, un départ ultra-rapide, mais sans inquiétude pour la victoire finale, devant **Elisabeth Cavell** sa coéquipière de l'A.J.B qui a réalisé une course prudente.

L'Édition 2009, de cette belle épreuve organisée par l'A.C.Corte avec le concours des **Mutuelles Familiales** aura vu plus de 125 partants qui ont tenu avant tout à participer à l'action de l'**Associu Gjuvan Franceschu**, dans le cadre de la lutte contre le cancer.

Opération réussie !

Coup de chapeau aux organisateurs !

Classement des athlètes de l'A.J.Bastia

1 ^{er}	Othmane Belfakir ,	42'40"	Junior
4 ^{ème}	Jawed Jefjafi ,	44'49"	Cadet
5 ^{ème}	Kamel Zouhari ,	45'32"	Sénior
6 ^{ème}	Faouzi El Yagoubi ,	45'40"	Cadet
8 ^{ème}	Mickaël Boch ,	46'09"	Sénior
10 ^{ème}	Brahim Nassi ,	46'39"	Junior
11 ^{ème}	Mohamed Haddouchi ,	47'31"	Junior
13 ^{ème}	Rachid Bartal ,	48'03"	Espoir
14 ^{ème}	Youssef Douh ,	49'26"	Sénior
25 ^{ème}	Muriel Gasnier ,	51'24"	1 ^{ère} Sénior F
39 ^{ème}	Mohamed El Yagoubi ,	53'36"	Cadet
48 ^{ème}	Elisabeth Cavell ,	55'42"	2 ^{ème} sénior F

Autres athlètes de l'A.J.B classés : **Braccini** et **Pietri**.

Participation appréciée aussi de **Dominique Benassi**, dans la cadre des Handisports.



Réunion du Comité Départemental de la Haute-Corse

Le samedi 28 mars, dans les locaux du Complexe Sportif de Montesoro, le Comité Directeur Départemental de la Haute-Corse s'est réuni en présence du Président de la Ligue Corse d'Athlétisme, M ; Hervé Mela, sous la Présidence de M. Pierre Bartoli.

Le bureau a été confirmé et se compose comme suit :

Président : PIERRE BARTOLI
 Vice Président : TONY OBON
 2^{ème} Vice-président : GUY BOSCH
 Secrétaire Général : PAUL AURELLI
 Secrétaire Général Adjoint : MICHELLE CALETTI
 Trésorier Général : FRANÇOIS PINNA
 Trésorier Adjoint : ABDELHAKIM BOUCHAFRA
 Membres : YOUSSEF ZAID, MICHEL MAESTRACCI, SERGE PISTOROZZI.

Présidents des Commissions :

Statuts et Règlements : GUY BOSCH
 C.S.O : LOUIS AGOSTINI
 Des Terrains : SERGE PISTOROZZI
 Des Archives : BRUNO LIMONGI
 Des Courses Hors Stades : CHRISTIAN FILIPPI

29^{ÈME} TOURNOI DE JEUNES DE L'ÉTOILE FILANTE BASTIAISE

Une grandiose épreuve

Le Week-end Pascal a été serein et très apprécié par les dirigeants Filantistes qui ont pu profiter d'un temps idéal pour mettre sur pied cette 29^{ème} édition du tournoi de jeunes au stade François Monti qui s'était lui aussi offert une beauté.

Et si, cette année, l'épreuve avait été réduite aux catégories **Poussins** et **Benjamins** sans oublier l'important plateau de **Débutants** qui a conquis un public chaleureux et bon enfant sur le petit terrain pelousé à leurs exploits. Ce fut un véritable délire d'encouragements pour ces petits bout de chou déjà bien avancés dans leur préparation, même si certains sortaient véritablement du lot.

Malgré un certain manque financier, le président **Eugène Schneider** et son équipe ont réussi la gageure d'attirer un public conquis, attentif aux prestations de ces jeunes enfants très disciplinés et qui se mesuraient également à des formations du **bassin Méditerranéen** venues, elles aussi, montrer leurs évidentes qualités.

Pendant ces trois jours sereins, avec un temps se prêtant très bien à ce genre de compétition, la fête fut complète et admirée par un généreux public en extase.

Si les affrontements dans chacune des catégories se montrèrent indécis, ils furent par contre d'un esprit remarquable. C'est à souligner. Gagnants et perdants se donnant l'accablade après les efforts produits pour arracher une qualification très incertaine.

C'est beau lorsque le football est joué avec autant de ferveur, de sérénité.

Et, lorsque lundi soir, sur le coup de 19 heures et après une remise des trophées et diverses coupes, tous les participants de cette remarquable épreuve furent applaudis à tout rompre par des sportifs accomplis et conquis.

L'apéritif convivial en présence des représentants de la **Mairie de Biguglia** et leur Député Maire **Sauveur Gandolfi Scheit**, mais aussi **Marc Riolacci**, président de la Ligue et ses collaborateurs, fut un moment d'exubérance et de chaleur.

On ose espérer, à présent, que ce moment chaleureux se poursuivra dans le futur pour ouvrir enfin une union sans faille et relancer notre sport favori en pleine déroute.



POUSSINS & BENJAMINS HONNEUR

USS Corte 2 Ghisonaccia 1

Indécise cette finale a passionné le public. Les **Cortenais** grâce à **Moretti** ouvraient la marque, mais la ténacité des **Ghisonacciais** leur permettait d'égaliser grâce à **Calendo**. Mais **Baghioni**, à son tour s'arrachait pour inscrire le deuxième but et permettait à son club de remporter le trophée.

USC CORTE : Bareau, Murchi, Giorgi, Laranjeira, Renaudin, Baghioni, Marigliani, Albertini, Moretti.

Educateur : Gabriel Sorenti.

GHISONACCIA : Arrighi, Manzo, Chessa, Bartoli, Galindo, Milanini, Micaelli.

Educateur : Delbourg.

Prunelli 3 - AJ Biguglia 1

Superbe cette finale qui a vu la jeune équipe de **Prunelli** emmenée par l'excellent **Cesari** auteur de deux réalisations et le non moins redoutable **Santoni** prendre, lui aussi, en défaut le gardien **Conesa**, mettre à genou la belle équipe de l'**AJ Biguglia** qui avait pourtant égalisé, mais ne put tenir le rythme des **Prunellais** qui s'adjugeaient le trophée.

PRUNELLI :

Mosconi, Cesari, Geradeschi, Micheli, Santoni, Guily, Astolfi, Fleurdepine, Andreani, Doume-ne.

A.J. BIGUGLIA :

Conesa, Pasqualini, El-Abdouni, Nono Khouil, M'B Khouil, Cesari, Pileri, Rao, Monnier, Benazzi. **Educateur :** Benazzi.



qui a séduit le public



Les Benjamins Elite et Honneur de l'Étoile Filante Bastiaise

POUSSINS & BENJAMINS ELITE

EFB 2 - Gallia Lucciana 0

Les jeunes **Filantistes** ont séduit devant la solide équipe du **Gallia** qui s'est bien battue pour renverser la vapeur. Malheureusement ils allaient se heurter au réalisme de **Césari** et **Giordani** qui faisaient pencher la balance du côté de l'**Étoile** qui s'attribuait le trophée.

EFB : Pinducci, Vezzoni, Garcia, Giordani, Peloni, Gambini, Albertini, Cesari, Roncaglia. **Educateur :** Toussaint Costantini.

GALLIA LUCCIANA : Capolini, Aabouch, Mejri, Diallo, Garcia, Fontan, Pepe, Petroni, Perotte. **Educateurs :** Sabatini et Mariani.

FORZA
Le journal du sport corse

EFB 1 - GFCOA 0

Cette finale fut très indécise entre deux jeunes formations très proches l'une de l'autre. Les jeunes **Ajacciens** eurent même un bon moment la maîtrise du jeu, mais manquèrent deux ou trois opportunités qui auraient pu changer les choses. Les **Filantistes**, solides en défense, allaient par contre avoir le dernier mot dans les tous derniers instants grâce à **Lorenzi** qui parvint à surprendre le gardien Bealone qui ne put éviter ce but victorieux qui allait rapporter gros à l'Étoile.

EFB : Albertini, Petretti, Flori, Aankour, Gambini, Agostini, Bertolozzi, Negroni, Aiello, Teurlay, Lorenzi. **Educateur :** José Pineihro.

GFCOA : Bealone, Aloui, Comelli, Her-naert, Courty, Rodriguez, Finidori, Marchetti, Corticchiato, Ramirez. **Educateurs :** Alessandri et Marchetti.



a Settimana

17^{ème} semaine de l'année

du 17 au 23 avril 2009

Les fêtes : le 17, Anicet - le 18, Parfait -
le 19, Emma - le 20, Odette - le 21, Anselme -
le 22, Alexandre - le 23, Georges.

17^{esima} settimana di l'annu

da u 17 marzu a u 23 aprile 2009

E feste : u 17, Nicetu - u 18, Antea -
u 19, Quasimodu. Emma - u 20, Ildegonda -
u 21, Anselmu - u 22, Lisandru è Epipodiu -
u 23, Ghjorghju.

L'info insolite

Arme nouvelle

L'imagination des hommes n'est jamais prise en défaut lorsqu'il s'agit de la fabrication d'armes nouvelles. Ainsi, depuis 2008 en Irak, les **Sticky bombs** inquiètent-elles les militaires américains. Il s'agit de bombes de la grosseur d'un poing, qui peuvent être fixées sous le pare-chocs d'un véhicule par un aimant ou à l'aide d'une bande adhésive. Ces bombes, comparables aux mines antipersonnel, sont remplies de déchets de métaux, de morceaux de verre ou encore de billes. Comble de la performance, elles peuvent être déclenchées par un téléphone portable !

Des milliards...

Selon l'OCDE (organisation de coopération et de développement économiques) le montant des avoirs dissimulés dans les paradis fiscaux, recensés dans le monde, s'élève à 5 000 ou 10 000 milliards de dollars. La Suisse, à elle seule, accueille approximativement un tiers des grandes fortunes mondiales. L'évasion fiscale fait perdre 15 milliards d'euros à l'Etat français.

Pour gagner plus !

La haute direction de la compagnie aérienne irlandaise à bas prix «Ryanair» étudie la possibilité d'installer dans ses avions des portes qui ne s'ouvriraient que lorsqu'on y insérerait une pièce d'une livre, soit 1,10 €. Précisons que ces portes seraient celles des toilettes !

Un bilan...

L'association des Restaurants du Cœur, dont la 24^e campagne d'hiver s'est achevée fin

mars, a annoncé que cette dernière a été marquée par une hausse sans précédent des bénéficiaires. Par rapport à la campagne précédente, 90.000 personnes supplémentaires ont été accueillies, soit 12,5% en moyenne nationale. Ce chiffre portant à près de 800.000 personnes accueillies chaque jour par l'organisation.

Plus ou moins de stress

Une étude réalisée en Inde indique que les femmes qui ont pratiqué le yoga durant leur grossesse se présentent à l'accouchement avec 31% de stress en moins. Les futures accouchées qui n'ont pratiqué que les exercices prénatals classiques ne réduisent leur stress que de 6,6%.

L'ACTU DANS LE RETRO

- **Le 18 avril 1949**, de Dublin, on annonçait la proclamation officielle de la République d'Irlande.

- **Le 19 avril 2005**, le cardinal Ratzinger était élu pape. Il s'appellerait Benoît XVI.

- **Le 20 avril 1952**, aux Etats-Unis, 600 des 6.500 prisonniers du plus grand pénitencier du monde, situé à Jackson (Michigan), se révoltaient violemment contre la brutalité des gardiens.

- **Le 21 avril 1965**, à Washington, 15.000 jeunes participaient à un meeting contre la guerre du Vietnam.

- **Le 22 avril 2004**, en Corée du Nord, la collision entre un train transportant du gaz liquide et un autre transportant de l'essence détruisait une ville. Un bilan de 3.000 morts était avancé.

VAGABONDAGE

Sans doute avez-vous regardé à la télé, l'excellente émission «Des racines et des ailes». Après nous avoir montré les merveilles bonificiennes, elle a, cette fois, montré la côte amalfitaine qui part de Naples et surtout de l'île de Capri que Tino Rossi a si bien chantée...

Capri, l'île des amoureux, mais connaissez-vous un épisode de son histoire ? Eh bien, je vais vous le conter.

L'île était occupée par les Anglais dirigés par le fameux Hudson Love (le futur géolier de Napoléon à St Hélène) qui avait sous ses ordres des mercenaires corses appelés les « Corsicans Rangers ».

Or Murat, beau-frère de l'Empereur, était Roi de Naples. Il décida d'attaquer l'îlot juste en face. Pour cela, il envoya le général La Marque qui dépêcha ses troupes corses.

Ainsi, pour Capri, assaillants et défenseurs s'interrogeaient-ils : « Di Induve Si, '... « E tu ? » Mais leurs camps se firent la guerre et celui de Murat l'emporta si bien que durant quelques années Capri fut française.

J'ai eu le plaisir de visiter Capri. C'est charmant. Île dite Circée, selon l'Odyssee d'Homère. Ici le tourisme est roi : tous les emplois gravitent autour (taxis, bateliers, vendeurs de souvenirs, restaurants, hôtels...).

On y voit des gens contents de leur sort, vivant dans la lumière comme dans cette grotte «azura» qui vous surprendra par son bleu...

D'ailleurs, la corniche qui part de Naples vous enchantera. Amalfi, Ravello, Positano. Naples et, bien sûr, son Vésuve, son golfe tout comme celui de Salerne.

Tiens, cela évoque encore Tino qui a chanté «Naples au baisers de feu».

Comme si le Vésuve faisait aussi des dégâts dans les cœurs.

Un conseil : si vous débarquez à Capri, demandez Giuspina Buocore. Elle tient une échoppe et vous parlera de son île mieux que personne. Elle est juste face au débarcadère.

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle
① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38
E-mail : redaction@informateurcorse.com

▶▶▶▶ CD ROCK JAZZ BLUES POP...

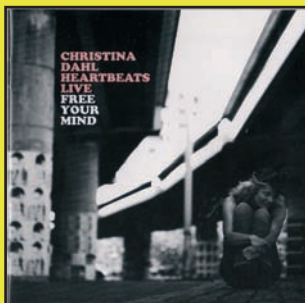
La musique est émotion et Diana Krall traduit bien cette sensation avec son nouvel opus qui vogue vers le succès comme son « *The Look of Love* » sorti chez Verve en 2001. Et pour nous accompagner dans cette rubrique, une artiste danoise méconnue ici mais qui délivre une musique riche et actuelle sur fond de jazz : Christina Dahl. Enfin, il y a quarante ans, Crosby Stills and Nash, avant d'être rejoints par Neil Young, lançaient un premier essai qui se transformait rapidement en coup de maître. Cette semaine, les légendes se créent, se confirment ou se rappellent à notre souvenir.

Diana Krall : Quiet Nights

Le nouvel album de la pianiste canadienne est à peine sorti qu'il fait déjà un tabac sur la planète musique. « C'est un disque sensuel et carrément érotique, et je l'ai voulu ainsi » explique la chanteuse. Avec un tel slogan, le succès se comprend aisément, d'autant que c'est **Tommy Li Puma** qui le produit. Précisons qu'il s'agit d'un disque de **Diana Krall**, un mélange de jazz et de bossa mais sans en être profondément. Car ce qui fait le succès de cette production c'est la sensualité qui préside à sa construction. Comme le dit **Caroline** sur le **Web** dans ses textes : « La musique nous nourrit, nous console, nous comprend, nous emmène loin, si loin... » et c'est toute la magie de *Quiet Nights* qui transparait ici. La voix de la femme d'**Elvis Costello** se fait profonde pour extraire de ce refrain voluptueux la quintessence du bonheur. Bien sûr, il y a la superbe écriture d'**Antonio Carlos Jobim**, les arrangements de **Claus Ogerman**, mais la pianiste apporte sa touche personnelle « *So Nice* » et rien ne peut aller contre ça. Alors on se laisse bercer sur « *Corcovado* » qui, pour l'occasion, devient « *Quiet Nights* ». Les violons tissent leur trame ouatée, les cuivres susurrent à nos oreilles. Lorsque la musicienne est juste accompagnée de son instrument et d'une rythmique de rêve avec **John Clayton** (b), **Jeff Hamilton** (dm) et **Paulinho Da Costa** (perc), la sensation de profondeur reste la même. Enfin, quand **Anthony Wilson** (g) cisèle quelques notes sur sa six cordes, l'atmosphère se fait encore plus délicate (« *Este Seu Olhar* »). Vous l'aurez compris : *Quiet Nights* est un album beau, tout simplement. À écouter à deux : c'est sûrement mieux. .



Christina Dahl Free Your Mind



Saxophoniste danoise, **Christina Dahl** mène plusieurs groupes : un trio avec **Lennart Ginman** (b) et **Morten Lund** (dm), et ce groupe concept où elle retrouve **Carsten**, son mari. C'est à l'occasion d'une soirée de novembre, au **JazzHouse de Copenhague**, que le concert enregistré a donné lieu à ce CD. Le groupe, fort d'une base

rythmique traditionnelle, obtient le soutien de **Jesper Riis** (tp, flh) et **Mads Hyne** (tb), en plus de celui de la jeune femme. Les thèmes abordés « *pétent* » d'entrée la santé. Que ce soit « *Free Your Mind* » où « *Listen to Your Heart* », chaque morceau est l'occasion pour les musiciens de se dépasser et pour les spectateurs de s'éclater. Il faut attendre « *Look a Star...* » pour obtenir un peu de répit avec une présence marquée du trombone. **Frands Ribbjerg** (dm) passe aux balais et la saxophoniste délivre son trop-plein d'émotions avec délectation. Ce moment paisible fait oublier l'énergie déployée jusqu'alors. Une qualité à mettre en évidence qui nous renvoie à **Ben Webster** et, à un moindre degré, à **Stanley Turrentine**. Cette ambiance sensuelle demeure sur un tempo latino (« *Heartbeats* »), avec toujours cette présence du trombone qui donne de la profondeur aux compositions de la « *dame* ». Un blues entamé par le pianiste et l'on a compris que l'équipe maîtrise l'essentiel de ce qui fait le jazz « *Slip Away* ». Avec *Free Your Mind*, on passe un moment très agréable, en compagnie d'une formation étincelante et d'une saxophoniste revigorante.



Il y a 40 ans Crosby Stills and Nash CSN

Cet album, sorti en 1969, fait office d'une bombe outre-atlantique. Enfin les **States** se trouvent leurs nouveaux **Beatles** qui ont pour noms **David Crosby** (ex **Byrds**), **Graham Nash** (ex **Hollies**) et **Stephen Stills** (ex **Buffalo Springfield**). L'histoire raconte qu'ils se sont retrouvés dans le living-room de **Joni Mitchell** en train de faire de belles harmonies vocales, puis chez **Cass Elliott** (la chanteuse des **Mama's and Papa's**) et la magie a tout de suite opéré. Des harmonies vocales d'une pure beauté que l'on retrouve sur ce premier LP. « *Guinnevere* » est tout de suite magique, la douceur des voix s'impose aux côtés des arpèges des guitares acoustiques. L'hommage à **Judy Collins** (« *Suite Judy Blue Eyes* ») est une belle déclaration où les voix, là encore, se mêlent avantagusement aux guitares électriques. Et cette bonne ambiance se poursuit avec les hits « *Marrakech Express* » et « *Wooden Ship* ». L'atmosphère est géniale quand les guitares viennent briser adroitement les expressions vocales, par leurs sonorités exacerbées. Le reste de l'album est du même calibre avec cette douceur des harmonies vocales comme fil rouge. Le succès obtenu va s'amplifier l'année suivante avec la venue du **Loner**, **Neil Young** en personne. Succès garanti pour « *Déjà Vu* » en 1970. Puis chacun part travailler de son côté. **Neil Young** obtient la consécration avec *After the Gold Rush*, **David Crosby** réunit le gotha de la côte Ouest pour un album hippie sublime, *If I Could Only Remember my Name*. Il faudra attendre 1977 pour voir **CSN & Y** se reformer et voguer à nouveau vers le succès avec notamment « *Cathedral* » de **Graham Nash** : une pure beauté.



BONIFACIO COURSE NATURE

Trail des Falaises

**Le 26 avril
2009**

**Départ :
Capitainerie
10h00**

**Infos et Inscriptions
04 95 73 05 91
www.traildesfalaises.com**



COUPE DE LA
MÉDITERRANÉE



ufolep
Championnat de Corse

